

Nations Unies

Union africaine



**Conseil économique et
social**



Union africaine



**Groupe des Nations Unies
pour le développement**

E/ECA/RCM/18/7

Distr.: générale

1 août 2017

Français

Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique

Union africaine

Dix-huitième session du Mécanisme de coordination régionale
pour l'Afrique
Première réunion conjointe du Mécanisme de coordination
régionale pour l'Afrique et du Groupe des Nations Unies pour le
développement

Dakar, 25 et 26 mars 2017

**Rapport sur l'appui du système des Nations Unies
au thème « Tirer pleinement profit du dividende
démographique en investissant dans la jeunesse »**

I. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

A. Participation

1. La dix-huitième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) des organismes et organisations des Nations Unies œuvrant en Afrique en appui à l'Union africaine et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est tenue à l'hôtel King Fahd Palace à Dakar les 25 et 26 mars 2017 sur le sujet Appui du système des Nations Unies au thème « *Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse* ». Conjointement organisée par les secrétariats du MCR-Afrique et de la composante régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), la session a marqué une première réunion conjointe historique.

2. La session était coprésidée par S.E.M. Thomas Kwesi Quartey, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine (CUA), M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et M. Abdoulaye Mar Dieye, Sous-Secrétaire général, Président de la composante régionale du GNUD et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

3. L'ordre du jour de la session, tel qu'il suit, était basé sur le projet d'ordre du jour figurant dans le document ECA/RCM/18/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Présentation en séance plénière et débat sur l'appui du système des Nations Unies au thème « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse ».
4. Examen en séance plénière des catalyseurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat.
5. Débat plénier sur les migrations et les jeunes dans le contexte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.
6. Débat plénier sur la gouvernance, les droits et l'autonomisation des jeunes.
7. Débat plénier sur le renforcement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) en vue de tirer efficacement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse :
 - a) Rapport intérimaire de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies sur l'activité du MCR-Afrique ;
 - b) État actualisé de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ;
 - c) Débat sur le Programme décennal de renforcement des capacités et la transition vers le programme d'intégration et de développement de l'Afrique ;
 - d) Adoption du programme conjoint de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies pour 2017-2018 ;
 - e) Introduction de la plateforme de suivi et d'évaluation du développement de l'Afrique dans le contexte du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ;

- f) Compte rendu du Forum africain pour le développement durable en vue du suivi et de l'examen de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ;
- g) La culture en tant que priorité pour l'Afrique : l'Agenda 2063 et le Programme 2030.

Questions diverses

- 8. Présentation et adoption du projet de rapport de la réunion.
- 9. Clôture de la session.

4. Participaient à la session des représentants de l'ensemble des organismes et organisations du système des Nations Unies œuvrant en Afrique en appui au continent et des membres de la composante régionale du GNUD pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ainsi que pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, tout comme la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union du Maghreb arabe (UMA). Ci-joint la liste complète des participants.

B. Allocutions d'ouverture

5. Dans son allocution d'ouverture, M^{me} Francine Muyumba, Présidente de l'Union panafricaine de la jeunesse, a commencé par exprimer sa gratitude à l'Union africaine et à l'Organisation des Nations Unies pour avoir donné à la jeunesse africaine l'occasion d'être un élément crucial de la session du MCR-Afrique aussi bien que pour avoir fait du développement de la jeunesse une priorité comme l'indiquait le thème de la dix-huitième session. M^{me} Muyumba a mis en exergue nombre de défis ardues que rencontrait la jeunesse africaine dans le continent. À l'heure actuelle, la jeunesse africaine constituait jusqu'à 60 % des Africains au chômage. En effet, bien que de nombreux pays africains aient réussi à accroître l'accès à l'éducation de base, la piètre qualité de l'éducation contribuait à élever le taux de chômage des jeunes étant donné que ces derniers n'acquerraient pas les compétences nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre. L'absence d'accès au crédit, l'insuffisance des compétences et le manque de connaissances sur la façon de démarrer une entreprise demeuraient des défis majeurs pour les jeunes en Afrique. Ainsi, ces derniers ne se considéraient pas comme la force motrice qu'ils pourraient être dans l'impulsion du développement du continent.

6. Abordant les niveaux élevés des migrations en dehors de l'Afrique, l'oratrice a indiqué que chaque année de jeunes hommes et de jeunes femmes quittaient leurs pays en quête de meilleures possibilités hors du continent. Beaucoup de ces jeunes gens trouvaient malheureusement la mort lors de leur traversée de la Méditerranée. M^{me} Muyumba a vivement recommandé que « L'Afrique que nous voulons » réponde de manière proactive aux besoins de sa nombreuse population de jeunes. Elle a réaffirmé l'attachement de l'Union panafricaine de la jeunesse à une mise en œuvre efficace et à l'achèvement des plans de développement de l'Afrique, notamment l'Agenda 2063. Elle a invité le cinquième groupe thématique du MCR-Afrique, qui portait sur le genre et la jeunesse, à regrouper tous les organismes nécessaires pour la mobilisation des ressources suivant l'initiative « Unis dans l'action » pour le développement de la jeunesse en Afrique. Elle a prié instamment tous les organismes des Nations Unies en Afrique de soutenir les initiatives des jeunes et elle a fait l'éloge de l'Organisation des Nations Unies pour son attachement avéré à la cause des jeunes. Elle a en outre invité le système des Nations Unies à renforcer son soutien aux programmes en faveur des jeunes au sein de

l'Union africaine et à apporter un appui connexe aux États membres. Pour clore, l'oratrice a souligné que les jeunes Africains tenaient à travailler avec toutes les institutions pour appliquer efficacement la Feuille de route de l'Union africaine, et a reconnu l'œuvre du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et des autres institutions spécialisées qui préparaient la feuille de route sur le dividende démographique.

7. Dans sa déclaration liminaire, le Sous-Secrétaire général et Président de la composante régionale du GNUM, M. Abdoulaye Mar Dieye, a déclaré que deux principes étaient extrêmement pertinents pour la réunion. Premièrement, comment le MCR pourrait prendre la mesure de l'urgence et deuxièmement, l'initiative « Unis dans l'action » au sein des Nations Unies. M. Mar Dieye s'est déclaré ravi de prendre part à la première réunion conjointe et a ajouté que le MCR représentait une instance permettant à l'Union africaine et à l'Organisation des Nations Unies de mener un dialogue efficace sur les questions relatives à l'Afrique. Le thème de la réunion venait à point nommé étant donné que le continent comptait la plus nombreuse population de jeunes du monde, et ces jeunes représentant le pourcentage le plus élevé des personnes au chômage.

8. L'orateur a ajouté que la réunion était également opportune en ce sens qu'elle permettait de commencer à s'adapter à la nouvelle méthode de travail introduite par le nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres. Cela signifiait essentiellement travailler de manière coordonnée, intégrée et cohérente pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Il a félicité l'Union africaine d'avoir adopté la Charte africaine de la jeunesse en 2006 et d'avoir consacré le thème de la session actuelle à la mobilisation du potentiel de la jeunesse africaine. Toutes les 24 heures, près de 33 000 jeunes Africains de plus se mettaient en quête d'emploi. Ainsi, la dix-huitième session du MCR-Afrique offrait l'occasion tant attendue de prendre des mesures concrètes pour convertir l'explosion démographique de l'Afrique en dividende démographique. M. Mar Dieye a également souligné 10 points clefs qui devraient guider les Nations Unies dans un soutien cohérent, sous l'impulsion du FNUAP, en vue de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Union africaine. Les gouvernements doivent :

- a) Consacrer un pourcentage important de leurs budgets aux programmes en faveur de la jeunesse ;
- b) Créer des banques d'investissement pour les jeunes et des guichets d'investissement pour les jeunes au sein des banques de développement et intensifier des initiatives telles que celle conjointe dénommée « Boost Africa » de la Banque africaine de développement et de la Banque européenne d'investissement, qui soutenait la création de jeunes pousses et de petites et moyennes entreprises (PME) novatrices et hautement reproductibles ;
- c) Promouvoir des programmes de développement de l'entreprenariat des jeunes, en combinaison avec la formation professionnelle, et des programmes destinés à connecter les jeunes chefs d'entreprise aux possibilités de financement, aux investisseurs, à la technologie et au savoir-faire. Le National Youth Service Scheme au Nigéria constituait un bon exemple ;
- d) Fournir au secteur privé des incitations à employer les jeunes, notamment en facilitant l'entrée sur le marché du travail ;
- e) Lancer de vastes plans d'investissement rural en faveur des jeunes. L'initiative Songhai au Bénin était un exemple couronné de succès à reproduire et à amplifier ;
- f) Allouer une proportion non négligeable des fonds souverains aux programmes en faveur de la jeunesse ; au Brésil, par exemple, une loi avait été votée qui alloue à l'éducation 75 % des

redevances provenant de nouveaux contrats d'exploration pétrolière ;

- g) Promouvoir la participation des jeunes à la vie politique, en instituant des quotas de représentation des jeunes afin d'avoir un pourcentage minimum de jeunes au sein des organes de décision, notamment les parlements. Un nouveau rapport de l'UIP avait conclu que, à un moment où la population mondiale de jeunes était la plus forte jamais enregistrée dans l'histoire, les jeunes continuaient d'être sous-représentés de façon chronique dans les processus décisionnels ; seuls 1,5 % des parlementaires africains avaient moins de 30 ans, contre une moyenne mondiale basse aussi de 2 % ;
- h) Mettre en place un portail de l'entrepreneuriat des jeunes pour l'Afrique, afin de mettre en correspondance les jeunes innovateurs et les jeunes chefs d'entreprise avec des mentors, des programmes d'apprentissage et des possibilités de financement. Le programme Youth Connect au Rwanda est un bon exemple. Il a réussi à relier les jeunes à des pairs et à des personnes à émuler, ainsi que concernant la formation professionnelle et l'accès au financement, de même que l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant. En seulement trois ans, le camp YouthConnect a créé 1 000 emplois permanents et 2 700 emplois temporaires ;
- i) Soutenir l'introduction de « marqueurs pour la jeunesse » dans les dépenses publiques et les examiner systématiquement afin de voir s'ils prenaient toujours en compte les jeunes ;
- j) Soutenir la cartographie et le partage des bonnes pratiques dans les programmes d'investissement et les programmes de développement en faveur des jeunes en Afrique et en dehors du continent.

9. M. Mar Dieye a conclu en déclarant qu'il était convaincu que la réunion dégagerait même des idées supplémentaires tendant à mettre à contribution les ressources des jeunes en Afrique pour le bien du continent.

10. En raison de contraintes hors de leur contrôle, S.E. M. Thomas Kwesi Quartey, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, et M. Abadalla Hamdok, Secrétaire exécutif par intérim de la CEA, ont prononcé leurs allocutions le deuxième jour de la réunion le 26 mars 2017.

11. Dans son allocution, M. Hamdok a fait observer qu'en dépit de ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies restait une force au service du bien. Le partenariat avec l'Union africaine et ses organes en Afrique, par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale et des mécanismes de coordination sous-régionale, soutenait et faisait progresser les efforts de développement aux deux niveaux. L'orateur a fait l'éloge du travail du GNUD comme étant sans précédent dans l'association avec les gouvernements tendant à impulser les initiatives de développement par l'intermédiaire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) au niveau national. Il a affirmé que, par le biais du MCR, les Nations Unies continueraient de soutenir l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les pays membres dans leurs efforts tendant à réaliser « une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ».

12. M. Hamdok a dit qu'il était extrêmement important que l'Afrique tire pleinement profit de la transition démographique en raison des avantages économiques et sociaux potentiels. Il a rappelé aux participants que le succès des « tigres asiatiques » ou le « miracle asiatique » résultait en partie de la mise à profit du dividende démographique dans plusieurs pays d'Asie. En outre, le succès de l'Asie indiquait clairement que, si elle était exploitée à bon escient, la transition démographique de l'Afrique contribuerait à relancer la

croissance économique future, à diffuser la prospérité et à faire de l'Afrique un acteur mondial. Partant, pour récolter le dividende démographique symbolisé par les jeunes, les pays africains devaient mettre en place des politiques économiques rationnelles afin d'accompagner cette transition démographique et de créer des emplois productifs pour ces jeunes nouveaux travailleurs et afin de soutenir l'élévation des taux de croissance et du revenu par habitant.

13. L'orateur a mis en garde contre le fait pour l'Afrique d'attendre la transition démographique pour prendre des mesures. Dans le long terme, il y avait des opportunités pour les pays d'instituer des politiques afin de s'attaquer à certaines des contraintes les plus critiques pour l'emploi des jeunes, notamment l'éducation de base. M. Hamdok a recommandé aux pays africains d'investir davantage dans l'éducation, en particulier l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, afin de soutenir les innovations nécessaires au sein de la main-d'œuvre. Le faible niveau d'éducation de la jeune population africaine était un facteur important dans le sous-emploi des jeunes, car des compétences techniques spécifiques étaient requises dans l'environnement du travail en pleine évolution. Au nombre des mesures à prendre figuraient les suivantes :

- a) Accroître l'exhaustivité des programmes actuels en faveur de la jeunesse afin d'être plus efficace dans le traitement des contraintes qui pesaient sur l'emploi et l'autonomisation des jeunes, tirer parti des meilleures pratiques dans le monde entier. Il faudrait à cet effet introduire de nouveaux programmes ou réformer les programmes actuels en faveur de la jeunesse en incluant des mesures tendant à s'attaquer aux multiples contraintes auxquelles les jeunes étaient confrontés, telles que l'accès au crédit, l'information et les réseaux à améliorer ainsi que les contraintes spécifiques aux travailleuses ;
- b) Instituer des interventions soucieuses de l'égalité des sexes et ciblant les jeunes dans le contexte de politiques plus générales. Des politiques gouvernementales plus générales étaient nécessaires pour soutenir la création d'entreprises et d'emplois, notamment en faveur des jeunes ;
- c) Créer un environnement porteur afin de permettre la participation du secteur privé à la création d'emplois décents et de qualité ;
- d) Augmenter les investissements dans l'infrastructure sociale, l'accent étant mis sur l'amélioration du capital humain, la promotion de l'apprentissage permanent et de la bonne santé, ainsi que les nouvelles possibilités de participation à la vie publique et à l'exercice de la citoyenneté à tous les âges, dans le cadre des droits de l'homme ;
- e) Centrer les politiques macroéconomiques sur la création d'emplois décents et de qualité afin d'absorber les nouveaux venus au sein de la main-d'œuvre aussi bien que d'accroître la productivité globale.

14. M. Hamdok a fini en rappelant aux participants que le cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, qui était ancré dans l'Agenda 2063 et son plan décennal de mise en œuvre, était le nouveau cadre de l'association entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Il a recommandé que ce partenariat soit la base pour le renforcement des relations entre le MCR-Afrique et la composante régionale du GNUD. Il a informé les participants qu'ensemble le MCR-Afrique et la composante régionale du GNUD apporteraient le « développement » aux populations de l'Afrique qui méritaient le meilleur et continuaient de faire appel aux organismes et organisations des Nations Unies afin qu'ils restent « Unis dans l'action ».

15. S.E. M. Thomas Kwesi Quartey, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine a invité les pays africains à se lancer dans une politique d'industrialisation. L'industrialisation était un impératif absolu en raison du changement intervenu dans les modes de production et les modes commerciaux à l'échelle mondiale, de l'apparition de nouveaux pôles de croissance, de la révolution des technologies de l'information et de la communication (TIC), des modifications dans la démographie et d'une urbanisation rapide. Ces changements offraient aux pays africains des possibilités considérables. L'industrialisation provoquerait une transformation économique rapide propre à garantir que les pays adopteraient des activités hautement productives, en particulier la fabrication et les services modernes. Ce processus permettrait de créer des emplois et de sortir des millions de personnes de la pauvreté.

16. M. Quartey a souligné que l'industrialisation demeurait la pierre angulaire du développement économique durable de l'Afrique. Cependant, l'industrialisation s'articulait sur une utilisation efficace par les pays de la science, de la technologie et de l'innovation. Ce parce que les déterminants de la croissance étaient imputés à la formation de capital et à l'existence d'une main-d'œuvre spécialisée. Les gains de productivité enregistrés récemment dans un certain nombre de pays africains étaient imputables à l'existence d'une main-d'œuvre spécialisée et à une plus grande efficacité dans l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation. Cependant M. Quartey a souligné que l'Afrique devait considérer que les investissements dans l'éducation étaient essentiels dans son programme de développement. Les enfants africains devaient être bien préparés pour le marché du travail sans cesse en évolution, qui exigeait de plus en plus la main-d'œuvre spécialisée, dotée de la capacité d'innover et d'adopter les éléments de pointe de la science et de la technologie. Pour atteindre cet objectif, M. Quartey a recommandé vivement d'appliquer dès maintenant une politique voulant « que chaque enfant africain soit scolarisé d'ici à 2020 », car l'éducation était au cœur du développement de l'Afrique, par le biais des investissements dans la jeunesse.

17. L'orateur a réaffirmé que le développement de l'Afrique résidait également dans sa capacité d'appliquer des programmes de coopération et d'intégration régionales. L'intégration régionale était une nécessité impérieuse en raison de la taille, de la structure et du faible niveau de développement des économies du continent. À quelques exceptions près, les économies en Afrique étaient peu diversifiées et de taille réduite, avec très peu de relations commerciales entre les pays. Cette fragmentation des marchés entravait le développement industriel. Il convient d'intégrer les marchés africains pour permettre aux États membres de surmonter les contraintes découlant de la taille réduite de leurs marchés intérieurs et de récolter les avantages provenant des économies d'échelle, d'une concurrence plus acharnée et de l'augmentation des investissements nationaux et étrangers.

18. M. Quartey a souligné que pour que le continent réalise sa vision d'« une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale », il était important de comprendre pourquoi le continent était si « désintégré ». L'orateur a rappelé les similarités existant dans les cultures des pays africains et la manière dont chaque jour, des Africains traversaient des « frontières artificielles » pour rendre visite à des membres de leurs familles qui avaient des passeports différents des leurs. Ces frontières avaient été créées par les maîtres coloniaux qui s'étaient réunis à Berlin en 1844. M. Quartey a recommandé que l'Afrique ait accès aux actes de la Conférence de Berlin de 1844 afin de comprendre pleinement les raisons qui avaient présidé au tracé des frontières dans le continent. Selon lui, l'accès aux actes de la Conférence de Berlin amènerait les Africains à tracer leur voie vers une Afrique unie.

II. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 2 de l'ordre du jour)

19. La dix-huitième session a adopté son ordre du jour et son programme de travail.

III. Première séance plénière : Appui du système des Nations Unies au thème « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » (point 3 de l'ordre du jour)

20. La séance était coprésidée par S.E. M. Martial De-Paul Ikounga, Commissaire aux ressources humaines, à la science et à la technologie à l'Union africaine, et M. Abdoulaye Mar Dieye, Sous-Secrétaire général, Président du GNUM et Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique. Les intervenants étaient les suivants: M. Haile Menkerios, Secrétaire général adjoint, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; M. Alberic Kacou, Vice-Président du Groupe de la Banque africaine de développement; M. Mabingue Ngom, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre au FNUAP; M. David Mehdi Hamman, Directeur du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique; M^{me} Rosemary Museminali Kobusingye, Représentante du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique; et un représentant de la jeunesse, M. Jusvi Didier Mabika Ngassaki, Conseiller pour les projets et l'entrepreneuriat au Ministère de la jeunesse du Congo.

21. Au cours du débat qui a suivi, les questions suivantes ont été mises en lumière :

- a) La nécessité de mettre en synergie les efforts et la réaction à la mise en œuvre de la Feuille de route sur le thème pour 2017, à savoir « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » dans le contexte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 sur le développement durable ;
- b) Tous les acteurs aux niveaux national, régional et continental avaient la responsabilité de diffuser et d'intérioriser le thème de l'année dans les stratégies et ils devraient mettre en place des programmes concrets à cet égard ;
- c) La nécessité pour les organismes des Nations Unies d'être « Unis dans l'action » dans le cadre du système du MCR pour l'application du thème, afin d'éviter le chevauchement des efforts et d'exécuter de nouveaux projets pilotes ;
- d) Il faudrait mettre en place à tous les niveaux un mécanisme de responsabilisation ;
- e) Les stratégies tendant à mettre en œuvre le thème pour 2017 pourraient inclure, sans s'y limiter, une augmentation du budget de l'éducation, la mise en place de programmes de jeunes volontaires et l'intensification de la formation technique et professionnelle ;
- f) Un changement de mentalité afin d'inculquer une culture de l'autonomisation des jeunes, de voir dans les jeunes les atouts démographiques qu'ils étaient et non des boulets ;

- g) Les jeunes chômeurs étaient vulnérables et devenaient des proies faciles qu'utilisaient les auteurs de crime, d'actes de violence et d'extrémisme ;
- h) En l'absence d'opportunités lorsqu'ils étaient de retour, les jeunes qualifiés mais au chômage avaient tendance à migrer vers de meilleurs horizons, ce qui constituait une perte énorme pour le continent ;
- i) Les gouvernements devaient créer un environnement porteur propre à retenir les jeunes qualifiés dans le continent notamment par le respect des droits de l'homme et une refonte du tissu social tout entier, dans lequel les jeunes semblaient être un problème et non un atout ;
- j) Une vision telle que celle de l'Agenda 2063 laissait entendre que les Africains comptent avant tout sur eux-mêmes avant de se tourner vers d'autres hors du continent ;
- k) Il existait une convergence entre l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable et les Cinq grandes priorités de la BAD. Ces trois cadres avaient tous le même centre d'intérêt et devraient indiquer la voie, en recourant à des mécanismes internes de suivi et d'évaluation périodiques ;
- l) Les jeunes Africains avaient besoin d'être encouragés et formés pour devenir des chefs d'entreprise dans l'agriculture moderne, soutenue par l'utilisation des TIC ;
- m) Le MCR devrait appuyer le lancement du thème de l'année dans l'ensemble des États membres en soulignant qu'il s'appliquait au-delà de 2017 ;
- n) L'exploitation du dividende démographique pourrait être le plan approprié pour la mise en œuvre des ODD en Afrique ;
- o) La nécessité de reproduire et d'amplifier les initiatives d'autonomisation des jeunes en Afrique et de mise à profit du dividende démographique couronnées de succès dans des pays africains, et celle de s'inspirer de l'expérience acquise à l'échelle internationale ;
- p) Le défi que posait à l'Afrique l'obtention de résultats positifs sur divers plans, compte tenu de la marginalisation actuelle des jeunes, qui représentaient plus de 60 % des chômeurs ;
- q) Le thème Tirer pleinement profit du dividende démographique exigeant entre autres un changement d'attitude envers les jeunes dans les diverses politiques ;
- r) La nécessité de renforcer l'intégration et la nouvelle méthode de travail au sein du système des Nations Unies faisant appel à la collaboration interinstitutions, afin de tirer parti de la valeur ajoutée de chaque institution en vue de produire un impact plus grand ;
- s) Les enfants et les jeunes, étant les plus vulnérables au VIH/sida, entre autres problèmes de santé, devraient être intégrés dans les programmes nationaux, régionaux et continentaux ;
- t) La nécessité d'associer les jeunes à tous les programmes les concernant et à tous les stades ;
- u) La nécessité de partenariats public-privé aux niveaux national, régional et continental en appui aux programmes en faveur des jeunes ;

- v) La facilitation de l'accès des PME lancées par des jeunes au financement grâce à divers instruments, y compris le microfinancement ;
- w) La nécessité de s'attaquer à l'emploi des jeunes au niveau macroéconomique, notamment par l'association des ministères responsables des finances et de l'économie.

Recommandations clefs et voie à suivre

22. À l'issue de délibérations exhaustives, les recommandations ci-après ont été formulées :

1. L'Organisation des Nations Unies est priée instamment de soutenir l'Union africaine et ses organes afin de mettre en synergie les efforts et la réaction dans la mise en œuvre de la Feuille de route sur le thème pour 2017, à savoir « Tիրer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse », dans le contexte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 sur le développement durable ;
2. L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et toutes les autres parties prenantes sont priées instamment de s'attaquer à la question de la croissance démographique et de ses liens avec la croissance économique, en la considérant comme principal élément moteur des migrations, du taux de chômage élevé ainsi que de nombreux défis se posant à la jeunesse africaine et allant de l'éducation à la santé, ce du point de vue de l'accès et de la qualité ;
3. L'Organisation des Nations Unies est priée instamment, en collaboration avec l'Union africaine, de soutenir les initiatives des États membres visant à encourager les jeunes Africains à créer des entreprises dans l'agriculture moderne soutenue par l'utilisation des TIC ;
4. Les pays africains sont priés instamment d'associer les jeunes à tous les programmes les concernant et à tous les stades ;
5. Les pays africains sont priés instamment de faciliter l'accès des PME lancées par des jeunes au financement, grâce à divers instruments, y compris le microfinancement ;
6. L'Organisation des Nations Unies est exhortée à soutenir l'Union africaine et ses organes dans la création de partenariats public-privé (PPP) aux niveaux national, régional et continental, pour appuyer le développement de l'entrepreneuriat des jeunes.

IV. Deuxième séance plénière : Catalyseurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat (point 4 de l'ordre du jour)

23. La séance était coprésidée par M. Engida Getachew, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et M. Ibrahim Assane Mayaki, Directeur général de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les intervenants étaient les suivants : M. Moubarack Lo, Économiste en chef à la Primature du Sénégal; M. Aeneas ChapingaChuma, Sous-Directeur général et Directeur régional pour l'Afrique à l'Organisation internationale du Travail; M^{me} Oulimata Sarr, Conseillère régionale d'ONU-Femmes sur l'autonomisation économique des femmes, chargée du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre; M. Alvin G. Odinukwe, Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine; M. Li Yong, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). L'un des intervenants n'a pas pu prendre part à la séance

parce qu'un changement intervenu dans le temps prévu pour ladite séance contredisait un engagement contracté auparavant prévu hors du Sénégal. Cependant, l'intéressé a laissé ses notes pour inclusion dans les procès-verbaux de la séance.

24. Les coprésidents ont donné le ton de la séance en indiquant la nécessité de comprendre le contexte. L'environnement mondial avait évolué depuis l'ère de l'industrialisation au XIX^e siècle. En privilégiant la voie à suivre, ils ont souligné la nécessité de s'adapter à l'évolution, en particulier s'agissant des systèmes éducatifs. Considérant les pays de taille moyenne, il a été souligné que les chiffres du chômage des jeunes augmentaient de 300 000 par an. Partant, l'industrialisation dans ce type de pays devait obligatoirement passer par la transformation de l'agriculture. Cela déboucherait sur une productivité accrue dans la production agricole et permettrait d'aménager davantage l'espace rural. Il a été également souligné que l'État n'était pas le seul créateur d'emplois. Il devrait plutôt créer l'environnement porteur pour l'emploi par le biais du secteur privé. La documentation existante prouvait que le partenariat pouvait s'enseigner et ainsi tous les acteurs devraient faciliter la tâche aux chefs d'entreprise « en croissance ». Il a été pris note du nombre excessif de jeunes chômeurs (par exemple, 250 000 dans un pays de 20 millions d'habitants). Il a été reconnu que lutter contre le chômage des jeunes exigeait de sauter des étapes dans le développement technologique. L'environnement mondial évoluait vers des économies fondées sur les connaissances. Si on ne voulait pas que l'Afrique soit marginalisée, il fallait faire de l'innovation et du développement technologiques des priorités. Il était également essentiel de revoir les systèmes de gouvernance parce qu'un continent dont les deux tiers de la population avaient moins de 25 ans ne pouvait être gouverné comme un continent tel que l'Europe où les deux tiers de la population avaient plus de 40 ans.

25. Les intervenants ont préconisé l'élaboration de politiques publiques qui garantissaient la participation du secteur privé et ils ont recommandé vivement que les stratégies de développement privilégient la création d'emplois. Par conséquent, les politiques publiques et la mise en œuvre devraient prendre en compte le développement des entreprises, non seulement des grandes entreprises mais aussi des petites, qui devraient être incorporées dans les plans nationaux. Il était de plus en plus établi en Afrique que les diplômés constituaient le plus grand nombre de jeunes chômeurs. Cet état de choses ne devrait pas dissuader les pays africains de continuer à former des diplômés d'université. Cependant, il fallait mettre l'accent sur l'harmonisation de la demande de compétences avec l'offre. Par ailleurs, un financement était nécessaire pour permettre aux PME de créer des emplois. Les pays africains ont été invités à continuer d'exécuter des programmes d'industrialisation en mettant l'accent sur la création de parcs industriels et de pépinières d'entreprises, ce qui à son tour stimulerait le développement. Il a été également fait observer que les conditions administratives et l'environnement en Afrique posaient problème. Même lorsque des réformes propices avaient été menées au niveau macro, elles ne se concrétisaient pas au niveau micro, où avait lieu la mise en œuvre des politiques.

26. Un intervenant a fait observer que l'avenir de l'Afrique pour ce qui était de la création d'emplois dépendait de la transformation des économies et de l'apport de valeur ajoutée aux produits primaires. Bien que les économies africaines aient crû de façon durable, elles ne s'étaient pas diversifiées de façon adéquate et les pays continuaient de vendre des produits primaires sans valeur ajoutée. L'essence de l'apport de valeur ajoutée résidait dans la possibilité de créer des emplois de niveau plus élevé qui pourraient fournir aux jeunes un revenu décent. L'intervenant a récapitulé trois facteurs essentiels. Premièrement, une infrastructure appropriée : les pays qui se développaient investissaient souvent pour plus de 20 % dans l'infrastructure, en particulier l'électricité, ce qui indiquait qu'ils ne pouvaient pas se transformer ou s'industrialiser en comptant sur des générateurs. Deuxièmement, la taille des économies africaines : elles étaient trop petites et

il était capital de promouvoir l'intégration et le commerce. Le régionalisme devait s'adapter afin de garantir que les grands investisseurs avaient accès aux marchés régionaux. Troisièmement, la question des compétences : s'agissant de l'industrialisation, l'Afrique manquait de compétences sur le plan tant qualitatif que quantitatif. Il fallait des industries de grande taille pour absorber dans la main-d'œuvre le grand nombre de jeunes. L'inadéquation des compétences produites par les systèmes éducatifs par rapport aux besoins devait également être traitée, en mettant l'accent sur l'économie numérique. De surcroît, comme l'économie structurée ne pouvait pas absorber la population tout entière de chômeurs, l'emploi indépendant et l'entrepreneuriat devaient être encouragés, par le biais de l'éducation et de la formation. L'intégration et la coopération régionales devaient être intensifiées, non seulement dans le domaine du commerce mais aussi dans ceux de la formation professionnelle requise et de l'infrastructure, en appui à l'apport de valeur ajoutée, en particulier aux ressources naturelles. L'intervenant a ajouté que le manque d'engagement politique entravait la création d'emplois. Les plans de développement ne manquaient pas en Afrique, mais ils avaient tendance à échouer dans la mise en pratique. Cela résultait en partie du fait que ces plans nationaux de développement étaient tributaires d'un financement extérieur. La situation devait changer, en faveur de la mobilisation de ressources au plan local et de la réduction de la fuite de ressources provenant des flux illicites.

27. M. Li, Yong, Directeur général de l'ONUDI, a souligné que le thème de la réunion de cette année, à savoir « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse », cadrerait parfaitement avec les aspirations ressortant de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en juillet 2016 proclamant la période 2016-2025 troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Cette résolution visait à continuer de créer des emplois, à réduire la pauvreté ainsi qu'à poursuivre les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

28. L'intervenant a en outre mis l'accent sur la nécessité de renforcer la capacité des économies africaines d'absorber la main-d'œuvre constituée de jeunes, étant donné qu'avec 200 millions de personnes âgées de 15 à 24 ans (Perspectives économiques en Afrique), l'Afrique avait la population la plus jeune du monde. À cet égard, il a cité diverses expériences concluantes de l'ONUDI menées dans plusieurs pays africains tels que l'Angola, le Cabo Verde, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda et le Rwanda, grâce à l'introduction dans les écoles d'un programme pratique de formation à l'entrepreneuriat, en vue de promouvoir des attitudes positives envers l'entrepreneuriat et de développer les compétences en matière d'entrepreneuriat.

29. L'intervenant a réaffirmé que l'ONUDI était disposée à fournir une assistance technique aux pays africains dans le cadre du Programme de partenariat entre pays (PCP) qui avait, sous une forte impulsion de l'État et avec une ferme appropriation de ce dernier, convoqué divers partenaires afin qu'ils mutualisent leurs ressources dans des domaines d'intérêt particuliers propres à réaliser un plus grand impact sur le développement.

30. M. Li Yong a conclu qu'investir dans la jeunesse pour créer des compétences en matière d'entrepreneuriat et faire évoluer les mentalités était fondamental pour le développement des pays.

31. M^{me} Oulimata Sarr, d'ONU-Femmes, a indiqué que pour créer des emplois et former des chefs d'entreprise, les pays auraient besoin des cinq éléments suivants : des politiques adéquates ; la formation professionnelle ; l'accès au financement ; l'accès aux marchés ; et l'infrastructure de base, notamment l'eau, l'énergie, la technologie, les transports, etc. Elle a souligné l'importance de la discrimination positive en faveur des jeunes ; ainsi, la discrimination positive dans le système de passation des marchés publics pourrait ouvrir aux jeunes et aux femmes l'accès aux emplois du domaine des marchés publics en vue d'encourager la participation à la vie économique. Un exemple a été donné sur le Kenya où 30 % des marchés publics étaient réservés aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées.

32. L'intervenante a exhorté les pays africains à formuler des politiques qui encourageaient l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes grâce à l'accès au financement, dont les fonds relevant de l'AFAWA (Discrimination positive en matière de financement pour les femmes d'Afrique) de la BAD représentaient un bon exemple. Les femmes et les jeunes ne devaient pas être cantonnés dans le microfinancement et il faudrait élargir les possibilités de façon à y inclure les capitaux propres et les systèmes d'octroi de prêt et d'investissement tenant compte de la problématique hommes-femmes.

33. M^{me} Sarr a souligné qu'il fallait faire plus en faveur des femmes et des jeunes afin d'ouvrir davantage l'accès et de permettre une plus grande facilité de mener des activités économiques. L'activité économique en Afrique était encore une gageure en ce sens que les autorités réglementaires ne prenaient pas en compte les risques inhérents aux petites entreprises et les phases d'apprentissage de ces entreprises. Au nombre des politiques visant à soutenir ces groupes pourraient figurer des trêves fiscales durant les trois premières années à l'issue desquelles les bénéficiaires devraient être prêts pour assumer leurs responsabilités de citoyen. Par ailleurs, l'intervenante a recommandé de préserver les droits de propriété industrielle afin d'appuyer l'innovation et la créativité des jeunes. L'État devrait investir dans le savoir et la recherche, axés en particulier sur la formation professionnelle et le maintien des compétences.

34. Un intervenant représentant les jeunes a souligné la nécessité de la recherche et celle pour l'Organisation des Nations Unies de soutenir le programme des jeunes volontaires de l'Union africaine. Une importance particulière devait être attachée au relèvement de la qualité de l'éducation, notamment l'éducation des filles, au traitement des besoins particuliers des jeunes en matière de santé et à l'inclusion de la jeunesse africaine dans la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA. Un appel a été lancé à l'Union africaine afin qu'elle nomme un envoyé spécial de l'UA pour les jeunes.

35. Le débat interactif qui a suivi a porté sur les aspects suivants :

- a) Le défi du chômage des jeunes avait un impact sur tous les aspects du fonctionnement de l'État et influait sur tous les secteurs sociaux et économiques. Confrontés aux problèmes connexes, les jeunes d'Afrique avaient tendance soit à migrer, soit à se radicaliser, soit les deux ;
- b) Il était nécessaire d'encourager l'emploi indépendant des jeunes grâce à la formation à l'entrepreneuriat et au financement de cette activité ;
- c) Le secteur privé passait pour être un catalyseur de la création d'emplois, auquel cas il était nécessaire de le faire participer à la prise de décision, en vue de catalyser l'investissement dans la jeunesse ;
- d) La plupart des politiques publiques africaines étaient conçues par les gouvernements, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires concernés, et elles continuaient à ce titre de relever de la responsabilité commune. Cette responsabilité devrait être étendue au secteur privé et à la société civile ;
- e) Les programmes de l'EFTP (enseignement et formation techniques et professionnels) devaient aller au-delà de la simple acquisition des compétences de base. Dans un monde dynamique qui se développait sur le plan technologique, il fallait faire en sorte que l'EFTP applique les techniques de pointe dans ses méthodes d'enseignement en vue de faire acquérir les compétences voulues ;
- f) L'OMI a élaboré un programme des ambassadeurs maritimes qui créait des opportunités pour les jeunes ;

- g) Les données jouaient un grand rôle dans l'évaluation des progrès accomplis, des succès enregistrés et des enseignements tirés. Nombre d'organismes des Nations Unies collectaient des données et il était nécessaire de faire en sorte que les données collectées servent utilement à orienter la planification nationale et l'élaboration des politiques.

Recommandations clefs et voie à suivre

36. À l'issue de délibérations exhaustives, les recommandations ci-après ont été formulées :

- a) L'Organisation des Nations Unies est priée instamment d'encourager les pays africains à promouvoir la croissance économique par le biais de la création de valeur ajoutée ainsi que de la formation professionnelle requise et de l'infrastructure nécessaire ;
- b) L'Organisation des Nations Unies est priée instamment, en collaboration avec l'Union africaine et ses États membres, d'élaborer des programmes en appui à l'accès au financement, ainsi qu'à la mobilisation de ressources financières et de ressources intérieures pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- c) L'Organisation des Nations Unies est priée instamment de renforcer son soutien à l'Union africaine et à ses États membres ainsi qu'aux communautés économiques régionales pour la mise en œuvre des programmes qui impulsent la croissance inclusive, en particulier en faveur des jeunes et des femmes, et l'intégration régionale ;
- d) L'Organisation des Nations Unies est priée instamment d'aider les pays africains à élaborer des politiques qui fassent en sorte que l'utilisation future de l'intelligence artificielle, en particulier la robotique, dans les industries ne crée pas davantage de chômage ;
- e) L'Organisation des Nations Unies est priée instamment, en collaboration avec l'Union africaine, de soutenir des programmes portant sur les investissements dans la formation des femmes et des filles.

V. Troisième séance plénière : Les migrations et les jeunes dans le contexte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 (point 5 de l'ordre du jour)

37. La séance était coprésidée par S.E. M. Martial De Paul Ikounga, Commissaire aux ressources humaines, à la science et à la technologie à l'Union africaine et M. Mabinque Ngom, Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre au Fonds des Nations Unies pour la population. Les intervenants étaient les suivants: S.E. M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques à l'Union africaine; M. Bukar Tijani, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); M^{me} Matshidiso Rebecca, Directrice régionale pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS); M. Marcel Alain de Souza, Président de la Commission de la CEDEAO; M^{me} Maureen Achieng, Chef de la Mission de l'OMI auprès de l'Éthiopie, de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM); et M^{me} Angela Gichaga, une représentante de la jeunesse venant de l'Afrique de l'Est.

38. Les grandes lignes soulevées par les intervenants et le débat qui a suivi sont récapitulés ci-dessous :

- a) Il faudrait s'attaquer aux causes profondes des migrations, notamment le facteur urbanisation souvent méconnu ;
- b) Les économies africaines devaient s'industrialiser et abandonner le système traditionnel fondé sur la vente des produits de base comme moyen de créer des emplois pour la jeunesse ;
- c) L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies devaient s'associer pour assurer l'éducation et le renforcement des capacités à l'ensemble des jeunes Africains, étant donné que l'éducation, en particulier l'enseignement et la formation techniques et professionnels, était la voie qui menait à des solutions durables aux défis se posant aux jeunes. L'objectif était d'« envoyer chaque enfant à l'école d'ici à 2020 »;
- d) L'Afrique devait narrer son propre récit concernant les migrations qui ne devraient pas toujours être perçues sous un angle négatif. Il s'agissait d'une question qui posait des problèmes et offrait des opportunités à la fois. C'était ainsi que l'acquisition des compétences et les envois de fonds contribuaient considérablement au développement. C'était pourquoi, si elles étaient bien gérées, les migrations étaient hautement souhaitables ;
- e) L'agriculture était le principal secteur pouvant absorber les jeunes chômeurs et elle devrait par conséquent bénéficier d'une grande attention de la part des décideurs, notamment pour l'accès des jeunes au financement. En outre, les États membres devraient s'employer à réduire de 50 % leurs importations de produits alimentaires et de ce fait promouvoir la production locale et créer des emplois pour les jeunes ;
- f) Parce que les migrants étaient exposés aux aléas du voyage qui comprenaient les maladies, l'exploitation sexuelle et le trafic de drogues, il fallait impérativement que des politiques nationales, régionales et continentales soient élaborées pour prendre en charge les migrants, notamment assurer leur accès à la santé ;
- g) La plupart des migrations en Afrique de l'Ouest se déroulaient au sein de la région. Il était nécessaire de procéder à un échange de données d'expérience au sein des CER s'agissant du traitement des migrations ;
- h) Environ 70 % des migrations se déroulaient en Afrique contre 30 % en dehors du continent, dont 15 % à destination de l'Europe. Les jeunes représentaient la majorité de ces migrants ;
- i) Afin de faciliter les migrations à l'intérieur de l'Afrique, dont la plupart étaient à caractère transfrontalier. L'Union africaine s'engageait actuellement dans un partenariat avec l'OIM et l'Organisation internationale du Travail pour élaborer un protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement, protocole devant être achevé à la fin de 2017. Le lancement en juillet 2016 du passeport africain était également l'une des étapes majeures de la mise en place d'une Afrique sans visa et un catalyseur de l'intégration continentale ;
- j) La forte croissance démographique et le chômage considérable figuraient parmi les principaux facteurs des migrations. Par ailleurs, les jeunes étaient en butte à des difficultés pour ce qui était de l'accès à l'éducation et à la santé ainsi que de leur qualité ;

- k) Les jeunes étaient des innovateurs inventifs et motivés. Ils migraient en quête de possibilités meilleures qui n'étaient pas disponibles dans leurs pays respectifs. Ils vivaient en majorité dans les zones rurales. Cet état de choses nécessitait une stratégie et des politiques pour gérer les migrations en tant qu'opportunité plutôt qu'en tant que menace et pour mobiliser leur potentiel au service du développement.

Recommandations clefs et voie à suivre

39. À l'issue de délibérations exhaustives, les recommandations ci-après ont été formulées :

1. L'Organisation des Nations Unies est priée instamment, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, d'aider les pays africains à identifier et à traiter les causes profondes des migrations, notamment la forte croissance démographique et les pressions qui s'exercent sur les ressources limitées ainsi que les incidences sur le facteur urbanisation ;
2. L'Organisation des Nations Unies est priée instamment, conjointement avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, d'aider les pays africains à se lancer dans l'industrialisation fondée sur les produits de base et à abandonner le système traditionnel reposant sur la vente des produits de base en tant que moyen de créer des emplois pour les jeunes ;
3. L'Organisation des Nations Unies est priée instamment, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, d'aider les pays africains à formuler et à mettre en œuvre des politiques rationnelles sur les migrations qui fassent droit à la santé des migrants. Ces derniers se heurtent à des aléas du voyage qui comprennent les maladies, l'exploitation sexuelle, le trafic de drogues ainsi que de dangereux arrangements en matière de voyage ;
4. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies sont priées instamment de renforcer leur partenariat pour assurer l'éducation et le renforcement des capacités à l'ensemble des jeunes Africains afin de s'attaquer aux défis qui se posent à eux, en tant que majorité de la population africaine ;
5. L'Organisation des Nations Unies et les États membres africains sont priés instamment d'investir dans la planification familiale, comme il ressort de la Feuille de route de l'Union africaine, le but étant de s'attaquer à la croissance démographique figurant parmi les causes profondes des migrations ;
6. Les pays africains sont priés instamment d'augmenter leur investissement dans l'agriculture, en particulier l'agro-industrie, en vue d'absorber la main-d'œuvre constituée de jeunes, de même qu'intensifier l'action mondiale face à l'insécurité alimentaire et d'éliminer les causes profondes des migrations ;
7. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sont priées instamment d'entreprendre la recherche sur les causes profondes des migrations, recherche dont les résultats devraient éclairer les pays africains dans la formulation et la mise en œuvre de politiques rationnelles sur les migrations, de même que contribuer à l'élaboration d'un récit positif sur les migrations ;
8. L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et toutes les parties prenantes sont priées instamment de donner une réponse cohérente et efficace aux problèmes actuels de migration en

- s'attaquant aux causes profondes par le biais d'approches exhaustives, et en mettant en œuvre la Feuille de route ;
9. L'Organisation des Nations Unies est priée instamment d'encourager les pays africains à respecter les lois et conventions existantes sur les migrations afin de faire en sorte que les migrants bénéficient de toutes les dispositions juridiques, notamment l'accès aux installations et services de santé, la protection contre les sévices, l'exploitation et la violence physique ;
 10. Les partenaires de développement sont priés instamment de renforcer leurs partenariats avec les pays africains afin de combattre les défis liés aux migrations et le chômage des jeunes, y compris en assurant la protection des jeunes filles qui migrent en grand nombre ;
 11. Les pays africains sont priés instamment d'inscrire dans les politiques d'urbanisation les questions qui revêtent une importance particulière pour les jeunes ;
 12. Les partenaires de développement et les pays africains sont priés instamment de s'attaquer aux défis liés aux migrations et au chômage des jeunes dans le cadre global de la protection sociale ;
 13. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies devraient travailler à accélérer la finalisation du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement pour adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2018, Protocole censé entrer en vigueur dans tous les États membres immédiatement après son adoption. Tous les États membres de l'Union africaine ont été exhortés à délivrer le passeport africain à leurs citoyens au niveau national.

VI. Quatrième séance plénière : Gouvernance, droits et autonomisation des jeunes (point 6 de l'ordre du jour)

40. La séance était coprésidée par M. Tete Antonio, Chef de la Mission d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et M. Haile Menkerios, Secrétaire général adjoint et Représentant spécial du Secrétaire général auprès du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Les intervenants étaient les suivants : M. Eddy Maloka, Directeur général du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; M^{me}. Ahunna Eziakonwa-Onochi, Coordinatrice résidente des Nations Unies, Représentante résidente du PNUD et Coordinatrice des opérations humanitaires des Nations Unies en Éthiopie; M^{me} Juliette Biao Koudenouko, Directrice et Représentante régionale, Bureau Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); M^{me} Marie-Pierre Poirier, Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); M. Okey Onyejekwe, Conseiller spécial auprès du Ministre des mines et de la sidérurgie du Nigéria; et M^{me} Laura Harivola Rakotonandrasana, Union panafricaine de la jeunesse.

41. Dans sa déclaration liminaire, M. Tete Antonio a rappelé aux participants que le principe directeur de la séance plénière était que la jeunesse africaine formait un segment énorme de la population et que son exclusion de l'autonomisation économique était préjudiciable à la société tout entière. Rappelant le Sommet des jeunes tenu à Malabo en 2011, il s'est fait l'écho de la voix des jeunes et a rappelé que les jeunes ne voulaient pas être considérés comme l'avenir mais comme faisant partie du présent. L'impression laissée était que les jeunes aspiraient à être activement associés à

la conception, à la planification et à la mise en œuvre des politiques de développement. M. Antonio a souligné que la gouvernance était la clef de la réalisation d'une telle inclusion, l'assimilant au matériel en informatique sans lequel le logiciel connaîtrait un dysfonctionnement. À cet égard, il a fait appel aux parties prenantes du développement, et en particulier à l'équipe dirigeante de l'Union africaine, pour qu'elles fassent associer les jeunes à la conception et à la mise en œuvre des instruments de développement tendant à leur autonomisation, et pour qu'elles incluent également les jeunes dans les structures de gouvernance, afin de parvenir à l'efficacité et à la responsabilité pour leur compte.

42. M. Haile Menkerios a fait observer que l'Afrique était toujours en train de se développer et qu'elle était soumise à nombre d'influences et d'interventions. Il a souligné qu'une fonction essentielle de la fixation de la bonne trajectoire de développement serait l'institution de structures de gouvernance adéquates et efficaces qui priorisaient les droits sociaux. Sur la base de l'expérience acquise dans le monde tout au long de l'histoire, il a déduit que la démocratie était un produit du développement et non vice versa. Il a en outre fait remarquer que, sous divers aspects, l'Afrique devançait de quelques pas l'Organisation des Nations Unies en raison de l'adoption de positions collectives louables telles que concernant la Force africaine en attente, force multidisciplinaire de maintien de la paix composée de contingents militaire, civil et de police, qui était déployée en période de crise sous la direction de l'Union africaine. La mauvaise gouvernance et les questions connexes telles que les changements inconstitutionnels de gouvernement susceptibles d'entraîner des guerres pouvant effacer tous les acquis sociaux et économiques. Partant, selon l'intervenant, la nécessité de la Force africaine en attente.

43. M. Eddy Maloka, Directeur général du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, a rappelé la nécessité d'élever le programme de gouvernance de l'Union africaine, en particulier pour modifier la conception des jeunes comme des personnes vulnérables pour en faire des partenaires stratégiques dans le programme de développement du continent. Il a fait observer que pour ce faire, tant l'Agenda 2063 que le Programme 2030 exigeaient des stratégies conçues pour intégrer les jeunes en tant qu'opportunité démographique, non pas en tant que passif. Les États membres devaient renforcer leur capacité de créer des emplois et devraient fournir l'accès au crédit afin de favoriser l'entreprenariat. En outre, l'intervenant a souligné que la participation des femmes aux activités de développement était un aspect fondamental des systèmes de gouvernance fonctionnels. Il a également rappelé aux participants que les initiatives de paix et de sécurité telles que l'initiative « Faire taire les armes » devraient placer les jeunes au cœur du programme. À cette fin, M. Maloka a signalé que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs avait été mandaté pour suivre le programme de gouvernance en Afrique par le biais du processus de suivi et d'évaluation. Enfin, il a lancé un appel à la nouvelle équipe dirigeante de la CUA pour qu'elle fasse le bilan de la gouvernance au niveau national et qu'elle rende périodiquement compte des questions connexes.

44. M^{me} Ahunna Eziakonwa-Onochi, Coordonnatrice résidente des Nations Unies, Représentante résidente du PNUD et Coordonnatrice des opérations humanitaires en Éthiopie, a également fait une déclaration liminaire sur le thème de la session. Elle a mis en lumière le fait que la culture et la mentalité africaines ne concevaient pas nécessairement les jeunes comme dirigeants ou éléments importants du développement. Elle a de ce fait préconisé un changement de modèle dans la mentalité du grand public afin de faire des jeunes des éléments productifs de la population. Elle a en outre rappelé aux participants que la survenue de soulèvements civils, tels que le printemps arabe était une manifestation bruyante du mécontentement de la jeunesse. D'un point de vue moins extrême, les migrations de masse pouvaient être perçues comme une conséquence directe de l'ignorance par les autorités des droits économiques, sociaux et civils des jeunes. M^{me} Eziakonwa-Onochi a

fait l'éloge du MCR-Afrique pour avoir inclus des jeunes comme intervenants aux séances plénières, soulignant qu'ils enrichissaient les perspectives concernant le repositionnement de la jeunesse pour le développement. Enfin, elle a exprimé sa gratitude à l'Union africaine pour la création du Corps des jeunes volontaires et a invité les partenaires à apporter un soutien pour le développer.

45. Pour sa part, M^{me} Juliette Biao Koudenoukpo, Directrice du Bureau régional pour l'Afrique du PNUE, a rappelé le droit de tous les citoyens de participer activement aux affaires de gouvernance. Elle a précisé que les jeunes constituaient plus de 50 % de la population en Afrique. Il était donc essentiel de les mettre à contribution en tant que force créative potentielle et source d'innovations. L'intervenante a rappelé que tout au long de l'histoire, les jeunes avaient participé, contribué et même catalysé des processus politiques importants, des systèmes de partage du pouvoir et des opportunités économiques, afin de garantir leur droit d'être représentés et de participer à la gouvernance.

46. M^{me} Koudenoukpo a partagé avec les participants l'expérience acquise par le PNUE en matière de participation des jeunes aux niveaux national et régional et à celui de l'entreprise ainsi qu'à l'échelle de l'Afrique par le biais de la sensibilisation et de l'éducation, des initiatives fondées sur l'exécution des projets et des activités de promotion. Elle a fait observer que si les recommandations découlant du débat qui suivrait étaient pertinentes, les praticiens du développement devaient passer de la rhétorique à l'action. Elle a de plus invité le MCR-Afrique à instituer une culture qui, au début de chaque réunion, permettrait de faire le bilan des progrès accomplis concernant le thème du jour. Elle a souligné la nécessité d'amener les jeunes à influencer sur les politiques et a demandé aux praticiens du développement de fournir des tribunes où pourraient s'entendre les voix des jeunes. Elle a indiqué qu'entendre leurs voix ne suffisait toujours pas. Une assistance était ultérieurement requise pour faire convertir leurs idées en mesures concrètes.

47. Dans sa déclaration, M^{me} Marie-Pierre Poirier, Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a fait observer que le dividende démographique pouvait se produire à mesure que chutaient les taux de fécondité, allant de pair avec une plus grande proportion de la population africaine atteignant l'âge de travailler et d'une baisse de la part relative des personnes à charge au sein de la population. Elle a rappelé aux participants que les enfants d'aujourd'hui seraient les dirigeants de demain et qu'investir dans les enfants et les jeunes aujourd'hui confirmerait que l'Afrique était une puissance économique, sociale et politique. Cependant, cela signifiait avoir des jeunes hommes et jeunes femmes en bonne santé, hautement qualifiés, dynamiques et formés à l'entrepreneuriat qui soient employés de manière productive. L'intervenante a ensuite exposé quelques enseignements tirés de l'expérience acquise par l'UNICEF travaillant avec les enfants et les adolescents dans des programmes clefs tels que dans la consolidation de la paix et l'éducation, l'accent étant mis en particulier sur les enfants déscolarisés et sur le mariage d'enfants en Afrique.

48. M^{me} Marie-Pierre Poirier a souligné la nécessité de façonner un nouveau récit et d'envisager une nouvelle mobilisation qui nécessitait de maximiser les opportunités pour les jeunes et les adolescents en particulier. Au lieu de ressasser le discours sur les « jeunes vulnérables », il importait de divulguer les motifs et les aspirations des nombreux jeunes hommes et jeunes femmes qui se heurtaient à des difficultés sociales solidement enracinées.

49. L'intervenante a signalé que le travail de l'UNICEF sur l'édification de la paix et les jeunes montrait que les risques de marginalisation qu'ils couraient étaient liés à la rupture de la continuité de l'éducation. Dans les situations où les jeunes subissaient un encadrement négatif, il était particulièrement efficace plutôt de les reconnaître et de leur offrir des chances

de satisfaire leur besoin de respect de soi, d'autonomisation et de reconnaissance sociale.

50. Les programmes de l'UNICEF et du FNUAP centrés sur les jeunes exposés au mariage d'enfants et ceux qui étaient déjà dans des unions avaient également démontré combien il importait d'appliquer les lois et les politiques qui protégeaient et promouvaient les droits des jeunes, aussi bien que d'utiliser des données solides qui éclairaient les politiques ciblant les besoins des adolescents. M^{me} Poirier a conclu en exposant la conviction de l'UNICEF que les programmes devraient être conçus et mis en œuvre avec les jeunes au centre tout en incluant l'ensemble des parties prenantes, notamment les parents, les enseignants, les communautés, les autorités et les personnes à émuler, en vue de faire en sorte d'exploiter la valeur et le potentiel des jeunes dans la société.

51. Pour sa part, M. Okey Onyejekwe, Conseiller spécial auprès du Ministre des mines et de la sidérurgie du Nigéria, a fait remarquer que les problèmes concernant le chômage endémique des jeunes n'étaient pas nouveaux. Il appliquait la théorie malthusienne face au problème. Cette théorie proposait que la croissance démographique soit contenue durablement à des niveaux bas, avec divers contrôles à exercer sur la croissance démographique. De surcroît, l'intervenant s'est fait l'écho d'observations faites auparavant concernant le chômage des jeunes en ajoutant que les programmes d'enseignement nationaux devraient être restructurés pour tenir compte du déficit en matière de compétences. Il a préconisé une analyse critique et une meilleure compréhension de ce qu'exigeait le marché du travail. Par ailleurs, il a rappelé aux participants la menace que faisaient planer les groupes extrémistes et militants tels que Boko Haram et Al Shabaab qui attiraient les jeunes par les salaires élevés qu'ils offraient par rapport aux secteurs légitime et structuré. M. Onyejekwe a ensuite préconisé une reconfiguration des États africains pour abandonner le *statu quo* qui ne mettait pas suffisamment l'accent sur les normes élevées d'intégrité collective en faveur d'un système de valeurs qui adoptait de telles normes et relèverait les défis.

52. M^{me} Laura Harivola Rakotonandrasana, une représentante de l'Union panafricaine de la jeunesse de la région de l'Afrique australe, a recommandé vivement que les jeunes aient davantage de possibilités d'apprendre le processus de prise de décision. Elle a identifié des exemples utiles tels que le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine, les activités de l'ONU mise en scène et les clubs des jeunes de l'Union africaine entre autres, qui avaient été des plateformes utiles à cette fin. S'agissant de la mise à profit du dividende démographique, M^{me} Rakotonandrasana a indiqué les initiatives telles que le plan de production pharmaceutique de l'Union africaine, dont la mise en œuvre fournirait de multiples emplois aussi bien que des plans d'organisation des carrières pour les jeunes. De plus, elle a souligné que la participation et la sensibilisation des jeunes au niveau local et à tous les autres niveaux de l'État étaient une préoccupation cruciale. Elle a fait remarquer que certaines des questions qui préoccupaient les jeunes étaient la santé en matière de procréation, la protection des femmes et des filles contre la violence et contre les pratiques traditionnelles préjudiciables telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines, aussi bien qu'une mise en œuvre lente des lois et décisions. Relever ces défis pourrait changer la vie de millions d'Africains. Pour clore, M^{me} Rakotonandrasana a remercié les organisateurs et le FNUAP d'avoir donné aux jeunes l'occasion de participer en tant qu'intervenants à une si importante session.

53. Au cours du débat qui a suivi, les points suivants ont été mis en lumière :

- a) La nécessité de comprendre que tant la gouvernance économique que la gouvernance politique étaient fondamentales pour la satisfaction des besoins humains essentiels. La Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine devraient

- faciliter la tenue d'une réunion afin de mieux débattre cette question ;
- b) L'infrastructure jouait également un rôle clef dans la mise à contribution de la gouvernance économique. L'Union africaine avait des projets qui intégraient l'infrastructure et l'accès à l'énergie, ce qui pourrait réduire considérablement le coût de l'investissement et de l'impulsion à donner à l'investissement du secteur privé ;
 - c) Les jeunes avaient également besoin de dialoguer entre eux et de s'organiser dans leurs contacts avec les organes de décision et d'autres institutions concernées ;
 - d) En s'inspirant de certaines de ces idées, l'Union africain pourrait, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, aider le continent à renforcer le dividende démographique en explorant les possibilités prévues par la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et aussi par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui étaient tous deux des champions de l'autonomisation des jeunes et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes ;
 - e) La société devrait mettre à profit la capacité des jeunes dans des activités de développement ciblées. La cartographie de ces activités était nécessaire pour combler les lacunes et éviter les doubles emplois ;
 - f) La retraite ne devrait pas être la fin de la participation active aux questions de développement ; les retraités pourraient offrir des services de bénévolat et de mentorat ;
 - g) Suivant le modèle qui avait permis aux États membres développés des Nations Unies de parrainer leurs jeunes pour des programmes des administrateurs auxiliaires dans des organisations internationales, les États membres de l'Union africaine pourraient reproduire des modèles similaires au titre du Corps des jeunes volontaires de l'Union ;
 - h) L'inclusion des jeunes dans le programme de développement était un droit fondamental et non un privilège ;
 - i) Outre l'amélioration de la qualité de l'éducation, l'apprentissage de qualité fondé sur les droits de l'homme et la cohésion sociale avaient également leur importance ;
 - j) Les structures et institutions actuelles de l'État devaient être transformées afin de tirer profit du dividende démographique ;
 - k) L'attachement au bien public devrait être une valeur partagée ancrée dans des systèmes de valeurs ;
 - l) Les États membres devraient mettre en œuvre la Charte africaine de la jeunesse qui prône l'inclusion des jeunes dans les structures d'élaboration des politiques et de prise de décision ;
 - m) L'information sur le marché de l'emploi devrait être fournie aux jeunes afin qu'ils sachent où trouver des emplois et quelles sont les possibilités ;
 - n) Les perspectives malthusiennes qui prônaient des mesures préventives d'espacement des naissances devraient faire l'objet d'un examen critique.

Recommandations clefs et voie à suivre

54. À l'issue de délibérations exhaustives, les recommandations ci-après ont été formulées :

1. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sont priées instamment, en collaboration avec le secrétariat du MAEP, de faciliter la tenue d'un atelier à l'intention des principales parties prenantes sur la gouvernance économique et la gouvernance politique et sur leurs répercussions pour les jeunes afin de mieux comprendre les deux questions, en vue d'enrichir le domaine des droits de l'homme dans les pays africains ;
2. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sont priées instamment d'aider les pays africains à mettre en place des éléments de l'infrastructure tels que les routes, l'énergie, l'eau et l'assainissement, afin de faire progresser le programme de développement, d'améliorer la gouvernance économique, de réduire le coût de l'investissement et de donner une impulsion à l'investissement du secteur privé ;
3. L'Organisation des Nations Unies est priée instamment, en collaboration avec l'Union africaine, d'aider le secrétariat du MAEP à suivre les résultats des États membres de l'Union dans la promotion de l'autonomisation des jeunes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes en vue d'encourager les pays à mettre pleinement en œuvre la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;
4. La société devrait mettre à profit la capacité des jeunes dans des activités de développement ciblées. La cartographie de ces activités est nécessaire pour combler les lacunes et éviter les doubles emplois ;
5. L'Organisation des Nations Unies est priée instamment d'aider les États membres de l'Union africaine à améliorer la gouvernance en accroissant l'influence des jeunes et leur accès à l'information, aux services, aux ressources et aux opportunités, ainsi qu'à renforcer les politiques, systèmes et services qui répondent spécifiquement aux besoins et aux aspirations des jeunes, au niveau central comme au niveau décentralisé ;
6. L'Organisation des Nations Unies est priée instamment de soutenir les pays africains dans la création et le financement de programmes des administrateurs auxiliaires pour des détachements afin de combattre le chômage des jeunes ;
7. La Commission de l'Union africaine est priée instamment de renforcer le Corps des jeunes volontaires de l'Union afin de combattre le chômage des jeunes ;
8. Les États membres sont priés instamment de mettre en œuvre la Charte africaine de la jeunesse qui prône l'inclusion des jeunes dans les structures d'élaboration des politiques et de prise de décision.

VII. Cinquième séance plénière : Renforcement du Mécanisme de coordination régionale en vue de tirer efficacement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse (point 7 de l'ordre du jour)

A. Rapport intérimaire de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies sur le MCR-Afrique et le programme conjoint de l'UA et de l'ONU pour 2017-2018

55. Une représentante du secrétariat du MCR a fait la présentation. Elle a fait observer que le MCR jouait un rôle majeur dans le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Au cours de la période considérée allant d'avril 2016 à mars 2017, le MCR-Afrique avait beaucoup fait, en particulier pour intensifier les consultations et se recentrer sur les moyens de renforcer le partenariat et d'augmenter le soutien de l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine et à ses organes. Les questions de fond traitées au cours de cette période étaient notamment les suivantes : a) le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ; b) le renforcement de la coordination interne pour disposer d'un mécanisme plus solide ; et c) l'amélioration de la coordination, de la collaboration et de la cohérence de l'appui des Nations Unies aux programmes thématiques et aux priorités de l'Union africaine.

56. Concernant le renforcement du partenariat, le secrétariat a fait remarquer que le Mécanisme était le principal moyen par lequel le système des Nations Unies coordonnait ses stratégies et ses activités pour l'exécution des programmes en appui à l'Union africaine et à ses organes. Le Mécanisme passait périodiquement en revue les progrès accomplis s'agissant d'améliorer la coopération, la collaboration et la coordination entre les deux partenaires en vue d'accroître l'efficacité de l'appui de l'Organisation des Nations Unies au développement de l'Afrique. Les chefs d'État et de gouvernement africains avaient, par leur décision Assembly/AU/Dec.587 (XXV) de 2015, adopté le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 qui succédait au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, datant de 2006. Ce partenariat servait actuellement de plateforme globale pour la coopération ancrée dans l'Agenda 2063. En conséquence, c'était actuellement le cadre pour se montrer « Unis dans l'action » et pour renforcer la coordination et la cohésion de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à ses organes et organisations.

57. En vue de renforcer la coordination interne, le Groupe de liaison des Nations Unies comprenant les organismes et organisations basés à Addis-Abeba servait d'instance complémentaire au MCR-Afrique pour l'expression et le traitement des opportunités qui s'offraient et des défis qui se posaient aux organismes dans leur interaction avec les organes et organisations de l'Union africaine, en s'efforçant de promouvoir un environnement propice à une collaboration efficace entre ses membres. Le Groupe de liaison des Nations Unies avait joué un rôle de catalyseur dans l'harmonisation des approches, opérations et actions au sein du système des Nations Unies en vue de promouvoir le partenariat stratégique et un appui coordonné et efficace aux priorités stratégiques de l'Union africaine, en collaboration étroite avec le secrétariat du MCR-Afrique, accueilli et doté de ressources par la CEA. Grâce à ses réunions mensuelles à forte participation, le Groupe de liaison s'était employé à renforcer la cohésion interne, la convergence et la synergie au sein des organismes et organisations du système des Nations Unies basés à Addis-

Abeba, afin de jouer un rôle plus efficace dans le renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans le contexte du MCR-Afrique.

58. Dans ses efforts tendant à renforcer la coordination interne au-delà de la réunion d'Addis-Abeba, le secrétariat du MCR-Afrique avait tenu une réunion historique avec la composante régionale du GNUM (Afrique de l'Est et Afrique australe et Afrique de l'Ouest et du Centre) en décembre 2016. Un appel conjoint à l'action lancé durant la réunion concernait le désir d'intensifier la collaboration. Un résultat essentiel de cette réunion était une proposition faite de tenir des concertations conjointes afin de débattre les priorités thématiques pour aller de l'avant.

59. Bien qu'il y ait eu du succès dans beaucoup de domaines, le secrétariat a relevé les défis récurrents suivants :

- a) Les contraintes pesant sur les ressources ou l'absence de ressources destinées à des fins spécifiques ;
- b) La faiblesse de l'information et de la communication ;
- c) Les contraintes dans le domaine de la planification ;
- d) Le manque de cadre de suivi et d'évaluation efficace ;
- e) La difficulté éprouvée à présenter des résultats et des réalisations tangibles.

60. Les participants ont été informés que le rapport intérimaire complet sur l'activité du Mécanisme de coordination régionale et sur celle des mécanismes de coordination sous-régionale était disponible auprès du secrétariat.

61. Le secrétariat a informé les participants à la session que le travail du Mécanisme se déroulait au titre de neuf groupes thématiques, à savoir les suivants :

- a) Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale ;
- b) Développement de l'infrastructure ;
- c) Valorisation du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation ;
- d) Main-d'œuvre, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité ;
- e) Égalité des sexes, autonomisation des femmes et des jeunes ;
- f) Affaires humanitaires et gestion des risques liés aux catastrophes ;
- g) Environnement, urbanisation et population ;
- h) Sensibilisation, information, communication et culture ;
- i) Gouvernance, paix et sécurité.

62. Le programme de travail des groupes thématiques pour 2016-2018 a été pleinement harmonisé avec les objectifs définis dans le Programme 2030, l'Agenda 2063 et les priorités de la Commission de l'Union africaine.

B. Compte rendu de la situation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030

63. Le représentant de la Commission de l'Union africaine a mis en lumière les progrès accomplis dans la création et l'intériorisation d'un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace pour l'Agenda 2063. Il a mis en exergue la convergence entre l'Agenda 2063 et le Programme 2030 lesquels éclairaient l'élaboration d'une plateforme conjointe de suivi et d'évaluation. Il a précisé

dans ce cadre que 63 coïndicateurs recoupant les deux instruments avaient été définis. S'agissant de l'intériorisation, les participants ont été informés que des visites avaient été effectuées dans 32 États. L'impression laissée était qu'à part les hauts fonctionnaires des ministères responsables de la planification, les citoyens ordinaires africains avaient au mieux une connaissance limitée de l'Agenda 2063 par opposition aux objectifs de développement durable. Trois communautés économiques régionales, à savoir la CEDEAO, la CEEAC et la SADC ainsi que le NEPAD, avaient également reçu des visites similaires. Dans le même ordre d'idées, il y avait eu intériorisation au niveau de la Commission de l'Union africaine. Sous la direction du NEPAD, un cadre de suivi et d'évaluation et un projet de manuel avaient été élaborés et seraient présentés à la prochaine réunion des ministres des finances et de la planification. Les régions du Nord et du Centre du continent ont été exhortés à faire preuve d'une plus grande participation et d'une meilleure association à l'élaboration des outils. À titre prioritaire, les communautés économiques régionales devaient mettre leurs plans stratégiques en concordance avec le premier plan décennal de l'Agenda 2063. Le Conseil économique et social serait également associé au processus d'intériorisation. La Commission de l'Union africaine continuerait d'assurer le contrôle du processus d'intériorisation tandis que le NEPAD et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique poursuivraient le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des deux cadres.

C. Débat sur le Programme décennal de renforcement des capacités et la transition au programme d'intégration et de développement de l'Afrique

64. La déclaration liminaire précédant le débat a été faite par un représentant du MCR-Afrique. Il a expliqué qu'au niveau de l'Assemblée générale, les Nations Unies avaient toujours apporté leur appui au programme de l'Afrique. En 2015, une résolution avait été adoptée pour la mise en place du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique en tant que programme qui permettrait à l'Organisation des Nations Unies de s'associer plus efficacement avec l'Afrique dans son développement. Le Partenariat remplaçait le Programme décennal de renforcement des capacités. En 2006, le MCR-Afrique avait eu pour mission d'examiner le Programme décennal. Le premier examen avait permis de constater qu'il n'y avait pas de programme de développement clair, pas de cohérence et pas de direction. Un certain nombre de recommandations avaient été formulées en vue de surmonter ces lacunes et elles avaient donné de bons résultats. Le deuxième examen en 2010 avait fait l'éloge des résultats. Il avait également recommandé qu'au sein des groupes thématiques du MCR-Afrique, les communautés économiques régionales, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) et l'Union africaine renforcent leur assistance sous forme de ressources humaines et matérielles, et dans la conception des programmes, entre autres. Plus de 40 organismes et programmes des Nations Unies participaient aux travaux des groupes thématiques. Le Partenariat fournissait un cadre sur la base des priorités de l'Union africaine. Le cadre de coopération était solidement appuyé à la fois par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, l'approbation prévalant sur la base des priorités enracinées dans l'Agenda 2063. Les défis concernaient le financement et la planification commune.

65. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité de passer de la rhétorique et des réunions à l'action concrète. Les questions ci-après ont été également mises en lumière :

- a) Le secrétariat avait sollicité des orientations sur la façon de faire avancer le processus avec les priorités énumérées dans les groupes thématiques ;

- b) Des éclaircissements ont été demandés sur le point de savoir si les mécanismes de coordination sous-régionale fonctionnaient toujours, à quel point les communautés économiques régionales étaient associées au MCR et le rôle d'acteurs tels que les organisations non gouvernementales, qui ne relevaient ni de l'Organisation des Nations Unies ni de l'Union africaine ;
- c) La nécessité de revoir le moment choisi pour les réunions du MCR qui se tenaient actuellement en marge de la réunion de la Conférence des ministres.

66. Il a été expliqué que bien qu'ils fussent confrontés à de multiples défis, les mécanismes de coordination sous-régionale fonctionnaient toujours, en appuyant les initiatives sous-régionales et les programmes de travail des communautés économiques régionales. Certes le MCR-Afrique constituait le niveau le plus actif, toutefois les mécanismes de coordination sous-régionale utilisaient des approches pragmatiques pour entreprendre des projets thématiques spécifiques avec des organisations intergouvernementales plutôt que d'utiliser les groupes thématiques. Le MCR soutenait les communautés économiques régionales aussi. Les organisations non gouvernementales pouvaient aider le MCR mais n'en étaient pas membres.

D. Compte rendu du Forum africain pour le développement durable en vue du suivi et de l'examen de l'Agenda 2063 et du Programme 2030

67. Les participants ont été informés que le forum régional africain devait se tenir à Addis-Abeba du 16 au 19 mai 2017 sur le thème « Éliminer la pauvreté dans un monde en mutation ». Ce serait une occasion pour l'Afrique d'évaluer ses résultats dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, de procéder à un échange de données d'expérience et d'intérioriser l'Agenda 2063. Le résultat de ce forum devait en principe être soumis à la réunion prochaine du Forum politique de haut niveau sur le développement durable relevant de l'Organisation des Nations Unies.

E. Introduction de la Plateforme de suivi et d'évaluation du développement de l'Afrique dans le contexte du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

68. Des représentants du PNUD, de l'APCN et du secrétariat du MAEP ont fait une présentation sur une plateforme en cours de mise au point par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le PNUD, l'APCN, la CUA, la CEA, la BAD et le MAEP sur le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Les présentateurs ont fait observer que la complémentarité entre l'Agenda 2063 et le Programme 2030 facilitait la coordination et la planification conjointe entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. La mise en œuvre et la présentation conjointes des rapports étaient essentielles pour éviter les doubles emplois dans les efforts et l'utilisation des ressources, aussi bien que pour permettre une présentation plus facile des rapports à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et au Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

69. Les présentateurs ont affirmé que la mise en place d'une plateforme de suivi et d'évaluation était nécessaire pour évaluer le programme de développement du continent. La plateforme intégrerait des données en temps réel sur les indicateurs clefs de performance du Programme 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, aussi bien que des autres engagements internationaux pris pour le développement de l'Afrique, ce afin de suivre les progrès accomplis dans leur mise en œuvre et concernant leur impact. Elle

favoriserait également l'harmonisation des données pour préparer et examiner les rapports et contributions ayant trait à l'Afrique fournis en appui au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

70. Enfin, les présentateurs ont indiqué que les résultats de la plateforme alimenteraient ceux actuels du suivi et de la sensibilisation concernant le programme de développement de l'Afrique communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, aussi bien que par d'autres mécanismes de suivi (CUA, CEA et Agence du NEPAD). La plateforme renforcerait la cohérence de l'appui au développement de l'Afrique et aiderait l'Organisation des Nations Unies à reconnaître les besoins particuliers de l'Afrique en matière de développement pour les principaux processus et résultats. De plus, elle servirait de mécanisme permettant de suivre l'appui mutuel de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine et leur collaboration afin de faire progresser le développement de l'Afrique. Par ailleurs, elle ferait également office de mécanisme de suivi et d'évaluation du MCR-Afrique.

71. Les présentateurs ont conclu en invitant les participants à prêter leur concours pour l'élaboration de la plateforme.

F. La culture en tant que priorité pour l'Afrique : l'Agenda 2063 et le Programme 2030

72. La présentation a mis en lumière le fait que la culture jouait un rôle essentiel et apportait une contribution cruciale pour l'Agenda 2063 et le Programme 2030 à la fois en tant qu'élément moteur et catalyseur. Elle contribuait à faire face aux problèmes de développement mondiaux grâce à son rôle dans la croissance économique, la cohésion sociale, la qualité de l'éducation, la durabilité environnementale, les villes durables et les sociétés inclusives et résilientes. La présentation a également sensibilisé à l'importance de la culture et de la créativité dans la fourniture d'emplois, l'autonomisation des jeunes et l'égalité des sexes.

73. L'UNESCO était fermement convaincue qu'une plus grande coordination était nécessaire et elle a invité les organismes et organisations des Nations Unies à s'associer suivant l'initiative « Unis dans l'action », afin de s'adonner aux priorités culturelles du continent et à l'intégration transversale de la culture dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de la Vision africaine à l'horizon 2030 par le biais du sous-groupe thématique proposé.

Débat

74. Le débat qui a suivi les présentations a donné des résultats importants. Les participants ont :

- a) Loué les progrès accomplis dans le MCR et son utilité continue et encouragé la tenue de ses réunions conjointes avec le GNUD ;
- b) Entériné la configuration des groupes thématiques ;
- c) Préconisé une mise en œuvre urgente des plans de travail émanant des groupes thématiques, avec l'association de la CUA, des organes de l'UA et des communautés économiques régionales ;
- d) Demandé en outre que des ressources soient mises à la disposition des programmes du MCR ;
- e) Pris note du forum régional africain devant se tenir à Addis-Abeba, du 16 au 19 mai 2017 ;
- f) Pris note des progrès accomplis dans l'intériorisation de l'Agenda 2063 aussi bien que dans le travail en cours sur la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation ;

- g) Soutenu la création d'une plateforme de suivi et d'évaluation du programme de développement de l'Afrique ;
- h) Convenus de la nécessité de constituer une base de données qualitative et quantitative sur la culture qui servirait d'appui à des politiques fondées sur la connaissance des faits.

Recommandations clefs et voie à suivre

75. À l'issue de délibérations exhaustives, les recommandations ci-après ont été formulées :

1. Le MCR-Afrique et la composante régionale du GNUM sont priées instamment d'institutionnaliser les réunions conjointes des sessions du MCR, en vue d'intensifier la collaboration ;
2. Les secrétariats du MCR-Afrique et de la composante régionale du GNUM sont invités à mettre au point un mécanisme de coopération et de collaboration entre les deux dispositifs ;
3. Le secrétariat du MCR-Afrique est invité à finaliser, au plus tard en mai 2017, les programmes de travail communs des groupes thématiques pour 2017-2018, compte tenu des priorités exposées par les groupes thématiques et harmonisées avec l'Agenda 2063. Les groupes thématiques sont exhortés à mettre immédiatement en œuvre le programme de travail commun dès sa finalisation par le secrétariat ;
4. L'Organisation des Nations Unies est priée instamment de soutenir la Commission de l'Union africaine dans l'intériorisation de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement des États membres de l'Union, de même que dans les travaux en cours sur la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation ;
5. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sont priées instamment de soutenir le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le PNUD, l'APCN, la CUA, la CEA, la BAD et le MAEP dans la création d'une plateforme de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en vue de suivre les progrès accomplis par les pays africains dans la poursuite du programme de développement du continent ;
6. L'Organisation des Nations Unies est priée instamment, sous l'impulsion de l'UNESCO, de mettre en place une base de données quantitative et qualitative sur la culture qui soutienne les cadres de développement du continent fondés sur la connaissance des faits, notamment l'Agenda 2063 et le Programme 2030 ;
7. Il faudrait approuver la demande faite par l'UNESCO de codiriger, avec la section de la culture de l'Union africaine, un sous-groupe thématique de la culture relevant du groupe thématique de la sensibilisation, de l'information, de la communication et de la culture.

VIII. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

76. Deux questions ont été soulevées au titre de ce point. La première était une demande de l'UNESCO de codiriger un sous-groupe thématique sur la culture, demande qui avait été approuvée. La seconde était un rappel aux participants de la présence à la session du Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique à Kigali. Le représentant du Centre a sollicité l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat de façon plus efficace. Les participants ont pris note des activités du Centre.

IX. Présentation et adoption du projet de rapport de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)

77. Le rapport de la session a été adopté en principe. Le secrétariat a été invité à le soumettre sous forme électronique aux participants afin qu'ils formulent leurs observations, après quoi le rapport serait considéré comme pleinement adopté.

X. Clôture de la session (point 10 de l'ordre du jour)

78. Dans une déclaration lue en son nom à la séance de clôture, S.E. M^{me} Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, a indiqué que l'autonomisation des jeunes d'Afrique était vitale pour libérer pleinement le potentiel du continent. Elle a fait observer qu'il était capital d'investir dans la jeunesse pour réaliser la transformation économique structurelle et sortir l'Afrique du piège de la croissance faible, du chômage élevé, de la pauvreté et de l'exposition aux conflits. Investir dans les jeunes était non seulement une question fondamentale de droits de l'homme, mais aussi une affaire d'intelligence économique. L'oratrice a prié instamment les pays africains de doter leurs jeunes des ensembles de compétences appropriés pour l'entrepreneuriat afin de parvenir à un développement rapide. Elle a averti les participants qu'une population de jeunes désengagée serait exposée à la migration à grande échelle et à la radicalisation. Elle a demandé aux gouvernements de s'attaquer au vaste chômage des jeunes, en particulier des jeunes femmes et des filles. Comblé l'écart entre les sexes était une question fondamentale de droits de l'homme et de justice. L'oratrice a fait observer que combler l'écart global entre les sexes nécessitait le leadership aussi bien que des investissements de la part des secteurs public et privé.

79. M^{me} Mohammed a également demandé que soit comblé l'écart en matière d'éducation pour les filles comme pour les garçons. Elle a souligné que l'absence d'éducation et de formation appropriées et de qualité équivalait à une perte insupportable de potentiel de développement humain. Les jeunes non instruits étaient attirés hors des zones rurales dans les centres urbains et de pays en pays. Pour renverser la tendance, les pays devaient œuvrer de concert de façon plus intégrée et coordonnée, en utilisant les cadres existants tels que l'Agenda 2063, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement.

80. La Vice-Secrétaire générale a en outre souligné que pour que les organismes des Nations Unies aident les pays africains à réaliser le principe fondamental consistant à « ne pas faire de laissés-pour-compte » et à satisfaire l'ambition de ces pays de mettre en place une Afrique intégrée, prospère et en paix, ils devaient éviter le cloisonnement pour appliquer au contraire une approche globale centrée sur l'intégration et sur une compréhension et une vision communes. Elle a également demandé aux organismes des Nations Unies de se regrouper afin de renforcer leur capacité d'analyse, de programmation et de financement collectifs, aussi bien que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation en commun. Elle a rappelé aux participants que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait fait de la prévention des conflits sa priorité absolue. Il faudrait pour ce faire que les pays s'attaquent aux causes profondes des conflits et créent la résilience face aux chocs financiers, aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques. Cela amenait à garantir que les jeunes pourraient participer à tous les niveaux de la prise de décision dans la société et avoir accès aux opportunités économiques.

81. La Vice-Secrétaire générale a conclu en invitant les participants à redoubler ensemble d'efforts aux niveaux national, régional et mondial en passant du système de « planification et de programmation communes » à la

« mise en œuvre commune », en tenant compte du fait que la production de résultats de qualité était au cœur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

82. Dans sa déclaration de clôture, S.E. Anthony Maruping, Commissaire aux affaires économiques à l'Union africaine, a remercié les participants de leur attachement au processus du MCR-Afrique. Il a adressé ses remerciements au secrétariat du MCR-Afrique et au GNUD pour avoir facilité la tenue de la session qui avait débouché sur des recommandations rationnelles visant à améliorer l'efficacité du Mécanisme. Il a demandé aux participants de passer de la tenue de réunions à la mise en œuvre de programmes.

83. Au nom des secrétariats du MCR-Afrique et de la composante régionale du GNUD, M. Mabingue Ngom, Directeur régional du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre au Programme des Nations Unies pour la population, a clos la dix-huitième session du MCR-Afrique et la première réunion conjointe du MCR-Afrique et de la composante régionale du GNUD. Il a pris note des riches débats qui avaient eu lieu et de l'engagement des membres du MCR-Afrique et de la composante régionale du GNUD à œuvrer de façon stricte pour faire progresser le programme de développement du continent, notamment en s'attaquant aux questions relatives aux jeunes.

84. M. Ngom a invité les organismes des Nations Unies à travailler collectivement à la mise en œuvre de la Feuille de route sur le thème de l'Union africaine pour 2017, à savoir « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » dans le contexte de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. Il a en outre fait remarquer que récolter le dividende démographique exigerait entre autres choses un changement d'attitude envers les jeunes dans les diverses politiques. Il était nécessaire d'associer les jeunes à tous les programmes les concernant et à tous les stades. Des PPP devraient être établis aux niveaux national, régional et continental en appui aux programmes en faveur des jeunes. M. Ngom a exhorté toutes les parties prenantes à appliquer une approche globale et en évitant le cloisonnement, en axant les efforts sur l'intégration ainsi qu'une compréhension et une vision communes, en parlant d'une seule voix et en se montrant unis dans la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Union africaine.

85. M. Ngom a conclu en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et les secrétariats du MCR-Afrique et de la composante régionale du GNUD d'avoir organisé la réunion. Il a ensuite déclaré close la réunion.

Liste des participants

Dix-huitième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) Première réunion conjointe du MCR-Afrique et du GNUD

Dakar, 25 et 26 mars 2017

1. M. Abdallah Hamdok
Secrétaire exécutif par intérim
CEA
Tél. : +251114457052
Mél : ahamdok@uneca.org
Addis-Abeba
2. M^{me} Giovanie Biha
Secrétaire exécutive adjointe
CEA
Tél. : +251930035015 ou
+251115445205 ou +251115514416
Mél : GBIHA@UNECA.ORG
Addis-Abeba
3. M. Mubita Luwabelwa,
Directeur
Communauté de développement de l'Afrique australe
Mobile : +26774792673
Tél. +2673951863
Mél : mluwabelwa@sadc.int
Lusaka (Zambie)
4. M. Joel Nkegna
Conseiller, coopération économique
CEEAC
Tél. : +241444731/+241444731
Mobile : +24106683117
Mél : nkegna_joel@yahoo.cm
Gabon
5. M. Kennedy Zaro Barsisa
Administrateur principal de programme, jeunesse, emploi, sports
CEDEAO
Mobile : +2348055070667
Tél. : +2348055070667
Mél : kbarsisa@ecowas.int,
Mél : bkzaro1960@yahoo.com
Afrique du Sud
6. M. Maged Abdelaziz
Secrétaire général adjoint et
Conseiller spécial pour l'Afrique
Siège ONU
Mél : abdelaziz54@un.org
Mobile : +16465057070
Tél : +19173675201
Fax : +191736708
Égypte
7. M. Haile Menkerios
Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU auprès de l'UA
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
Mobile : +251911512844
Tél. : + 251115442208
Fax : +251115511652
Mél : menkerios@un.org
Afrique du Sud
8. M^{me} Nathalie Ndongo-Seh
Chef du personnel
BNUUA
Mobile : +251911511715
Tél. : +251115444111
Mél : ndongo-seh@un.org
Cameroun
9. M^{me} Annette Rolfe
Assistante spéciale du Représentant spécial du Secrétaire général, BNUUA
Tél. : +251115444203
Mobile : +251930078991
Mél : rolfea@un.org
Royaume-Uni
10. M. Amr Nour
Directeur
Bureau des commissions régionales à New York
Mobile : +19174882150
Tél. : +12129635565
Mél : nour@un.org
Le Caire (Égypte)
11. M. Yong Li
Directeur général
ONUDI
Tél. : +431260263002
Mobile : +4369914593003
Mél : odg@unido.org
12. M^{me} Juliette Biao Koudenoukpo
Directrice et Représentante régionale
PNUE
Tél. : +254207624284
Mobile : +2514709024284
Mél : julitte.biao@unep.org
Bénin

13. M^{me} Felicitasa Zawaira
Directrice, santé familiale et procréation
OMS
Tél. : +2424724139309
Mobile : +242065104614
Mél : zawairaf@who.int
Harare (Zimbabwe)
14. M. Deo Nshimirimana
Représentant résident
OMS
Tél. : +221338695932
Mobile : +221776449590
Mél : nshimirimanad@who.int
Burundi
15. M. Assefa Getu
Administrateur de programme pour la culture
UNESCO, Addis-Abeba
Mobile : +251930000524
Tél. : +251115445498
Mél : g.assefa@unesco.org
Éthiopie
16. M. Samba HarounaThiam
Chef du Bureau de liaison du PNUE
auprès de la CUA et de la CEA et
Représentant auprès de l'Éthiopie
Tél. : +251115445402
Mauritanie
17. M. Abdoulaye Mar Djeye
Directeur régional pour l'Afrique
PNUD
Tél. : +2129065900
Mél : abdoulaye.mar.dieye@undp.org
Sénégal
18. M. Patrick Kormawa
Coordonnateur sous-régional pour
l'Afrique de l'Est et Représentant
auprès de l'UA et de la CEA
FAO
Tél. : +251116478888
Mobile : +251911202191
Mél : patric.kormawa@fao.org
Sierra Leone
19. M^{me} Jacqueline Olweya
Conseillère pour la coordination
régionale, **Chef de la composante
régionale du GNUD pour l'Afrique
de l'Est et l'Afrique australe**
Mobile : +254702128765
Tél. : +2540207621367
Mél : Jacqueline.olweya@one.un.org
Nairobi (Kenya)
20. M. DanstonOndachi
Spécialiste des opérations
**Composante régionale du GNUD
pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique
australe**
Mobile : +254721332886
Tél. : +2540207624319
Mél : danston.ondachi@one.un.org
Kenya
21. M. Francois Charlier
Fonctionnaire de l'information
Organisation des Nations Unies
Mob : +13474457427
Tél. : +12129630359
Mél : charlier@un.org
Belgique
22. M. EdmeKoffi
Chef, Division régionale pour l'Afrique
ONUDI
Tél. : +431260263602
Mél : e.koffi@unido.org
g.ivanova@unido.org
Côte d'Ivoire
23. M^{me} Khadidja Doucouré
Genre, ciblage et inclusion des jeunes
Coordination, Afrique de l'Ouest et du
Centre
**Fonds international de
développement agricole (FIDA)**
Tél. : +221338596759
Mél : k.doucoure@ifad.org
Sénégal
24. M. Jyoti Vivesvaraya Hosagrahar
Directeur
Division de la créativité, Section de la
culture (**UNESCO**)
Tél. : +33145682175
Mobile : +640315438
Mél : j.hosagrahar@unesco.org
c.delsol@unesco.org
Inde
25. M^{me} Maryam Kadia Sow
Consultante
UNESCO
Tél. : +221783783194
Mél : m.sow@unesco.org
Mali
26. M. Talla Kebe
Conseiller principal pour les politiques
Siège ONU
Tél. : +12129638686
Mél : tallak@un.org
Sénégal

27. M. Abdou Dieng
Directeur régional pour l’Afrique de l’Ouest et du Centre
PAM
Tél : +221338496500 Postet2100
Mobile : + 221786381091
Mél : abdou.dieng@wfp.org
Sénégal
28. M^{me} Priscilla Warui
Consultante
Bureau Afrique du PAM Addis-Abeba
et **Représentant auprès de l’Union africaine et de la CEA**
Tél. : +251115515188
Mobile : +251967001929
Mél : Priscilla.wanjiru@wfp.org
Kenya
29. M^{me} Wanja Kaaria
Directrice Bureau Afrique du PAM,
Représentante auprès de l’Union africaine et de la CEA
Tél. : +2515515188
Mobile : +251911505072
Mél : wanja.kaaria@wfp.org
Kenya
30. M. Bukar Tijani
Sous-Directeur général
Représentant régional pour l’Afrique
FAO
Tél. : +233302610930
Mobile : +233263017600
Mél : bukar.tijani@fao.org
Nigéria
31. M. Constant Serge Bounda
Chef du Bureau de liaison du FNUAP
auprès de l’UA et de la CEA (FNUAP)
Tél. : +251115444064
Mobile : 251911228624
Mél : bounda@unfpa.org
Congo
32. M. Ali Drissa Badiel
Représentant de l’Union internationale
des télécommunications
Tél : +338597010
Mobile : +775921157
Mél : alidrisso.badielditu.int
33. M. Dallas Eric Laryea
Coordination régionale de l’**OMI** pour
l’Afrique de l’Ouest et du Centre
(anglophone)
Organisation maritime internationale
Tél. : +233243283334
Mobile : +233209892750
Mél : DLaryea@imo.org
Ghana
34. M. Firmin Edouard MOTOKO
Sous-Directeur général Département
Afrique
UNESCO
Tél. : 33045681535
Mobile : 33643823449
Mél : fematoko@unesco.org
35. M. Ledet Teka Befekadu
Responsable de l’établissement des
rapports
Bureau de liaison **OCHA-UA**
Tél : +251115444286
Mobile : +251911517318
Mél : tekal@un.org
Éthiopie
36. M. Hantamalala Rafalimanana
Spécialiste des questions sociales
UNS
Tél. : +12122633168
Mél : rafalimanana@un.org
Madagascar
37. M. Andrew Rugege
Directeur régional pour l’Afrique
UIT
Tél. : +2515514977
Mél : Andrew.rugege@itu.int
Canada
38. M. William Azuh
Chef de la Section Afrique, Division de
la coopération technique
OMI
Tél : +442075873186
Mobile : +447814702144
Nigéria
39. M. Getachew Engida
Directeur général adjoint
UNESCO
Tél : +33145682332
Mél : mr.barthelemy@unesco.org
40. M^{me} Amita Misra
Directrice
ONUDI
Tél. : +431260263671
Mél : amista@unido.org
Inde
41. M. Xavier Hospital
Conseiller régional en éducation pour
la santé, Afrique de l’Ouest et du
Centre
UNESCO
Tél. : +221777421204
Mobile : +221338649647
Mél : x.hospital@unesco.org

42. M^{me} Catherine Collin
 Coordonnatrice de programmes
UNESCO
 Tél. : +221338649643
 Mobile : 221777597255
 Mél : c.collin@unesco.org
 Belgique
43. M^{me} Fatou Sarr Diop
 Coordonnatrice de programme régional
FNUAP/[WCARO]
 Tél. : +221338598241
 Mobile : +221774494402
 Mél : sarr@unfpa.org
 Sénégal
44. M. Mabingue Ngom
 Directeur régional
 Bureau régional du **FNUAP** pour
 l'Afrique de l'Ouest et du Centre
 Tél. : +221338598282
 Mobile : +221786370609
 Mél : NGOM@UNFPA.ORG
 Sénégal
45. M^{me} Maty Gueye
 Assistante de programme
UNESCO
 Tél. : +338649600
 Mobile : +772662468
 Mél : m.gueye@unseco.org
 Sénégal
46. M^{me} Aramide Odutayo
 Assistante chargée des politiques et de
 la sensibilisation (stagiaire)
FNUAP
 Tél. : +251944156144
 Mél : odutayo@unfpa.org
 Canada
47. M. Waye Lulu
 Bureau de la liaison et des projets
**Attaché de liaison du FNUAP auprès
 de l'UA et de la CEA**
 Tél. : +251115444071
 Mobile : +251915953960
 Mél : shewaye@unfpa.org
 Éthiopie
48. M. Honorat Attoumou Hoba
 Coordination régionale de l'OMI pour
 l'Afrique de l'Ouest et du Centre
OMI
 Tél. : +22520303117
 Mobile : +22507692610
 Mél : HHoba@imo.org
49. M^{me} Diana Louise Ofwona
 Directrice régionale
ONU-Femmes
 Tél. : +221338699070
 Mobile : 221766443880
 Mél : diana.ofwona@unwomen.org
 Kenya
50. M. Gwang-Chol Chang
 Directeur par intérim
UNESCO
 Fonctionnaire régional à Dakar
 Tél. : +221338649629
 Mobile : +221786382829
 Mél : gc.chang@unseco.org
51. M^{me} Khadiatou Lamarana Alemaz
 Camara
 Assistante de recherche pour la culture
UNESCO
 Tél. : +221338322434
 Mobile : +221775525229
 Mél : kl.camara@unseco.org
 Guinée
52. M^{me} Purity Thirimu
 Assistante principale de
 programme
 Organisation maritime internationale
OMI
 Tél. : +254207621228
 Mobile : +254723563564
 Mél : pthirimu@imo.org
 Kenya
53. M^{me} Laura Harivola Rakotonandrasana
 Ambassadrice pour le dividende
 démographique Corps des jeunes
 volontaires de l'UA **CUA**
 Organización Internacional
 Mél : +261345056789
 Mél : laura.rakotonandrasana@gmail.com
54. M. Alvin Ginikachukwu Odunukwe
 Corps des jeunes volontaires de l'UA
CUA
 Tél. : +2348056236279
 Mobile : 2345056236279
 Mél : Alvin.odins@gmail.com
 Nigéria
55. M^{me} Vertha Dumont
 Assistante spéciale du Directeur
 régional
FNUAP
 Tél. : +221338598281
 Mobile : 221777400246
 Mél : dumont@unfpa.org
 Sénégal

56. M^{me} Maria Soulie
Expert technique en santé maternelle
FNUAP (WCARO)
Tél. : +221781723692
Mobile : +221781723692
Mél : soulie@unfpa.org
Sénégal
57. M. Laurent Napoléon Assogba
Conseiller régional pour les politiques
et les données
FNUAP (WCARO)
Tél. : +221338598226
Mobile : +22177545335/221706487872
Mél : assogba@unfpa.org
Sénégal
58. M. Jean Yves Adou
Chef de division
Secrétariat du MAEP
Tél. : +27(11)2563406
Mobile : 27605503973
Mél : joan.adou@aprm.au.org
59. M^{me} Arlette Yemek
Assistante du Directeur général
MAEP
Tél. : +27112563403
Mobile : 2772494903944
Mél : Arlette.yemek@aprm.au.org
60. M. Babatunde Osotimehin
FNUAP
Tél. : + 12122975000
Mél : osotimehin@unfpa.org
Nigéria
61. M^{me} Marie Pierre Poirier
Directrice régionale
Bureau de l'UNICEF pour l'Afrique de
l'Ouest et du Centre
Tél. : +221338310200
Mobile : +221774504237
Mél : mppoirier@unicef.org
France
62. M. Alberic Kacou
Président Ressources humaines et
services institutionnels
Banque africaine de développement
(BAD)
Tél. : +22520264022
Mobile : +22575750481
Mél : A.I.KACOU@AFDB.ORG
Côte d'Ivoire
63. M. Adam Mugume
Banque d'Ouganda
Mél : jkabalilsa@bou.or.ug
64. M. Adama Coulibaly
Walf Quotidien
Mél : damisjunior@yahoo.com
65. M^{me} Aissatou Hayatou
CUA-CEA-BAD
Mél : ahayatou@uneca.org
66. M. Albert Dvide Quainoo
Akwaaba Radio États-Unis
Mél : dvdquainoo@gmail.com
67. M. AaldoLale-Demoz
Office des Nations Unies contre le
crime et la drogue
Mél : aldo.lale-demoz@unode.org
68. M. Amanda Chukwudozie
CUA
Mél : amandac@africa-unioun
69. M. Atta-Mensah Joseph
CEA
Email : jattamensah@uneca.org
70. M. Bassem Farouk Badr
Ambassade d'Égypte
Dakar
Mél : dakar@ecs.gov.eg
Sénégal
71. M^{me} Beatrice Pacunega Manano
ONU
Mél : pacunegamanano@un.org
États-Unis
72. M. Ben Idrissa Ouedraogo
ONU
Mél : ouedraogob@un.org
États-Unis
73. M. Bonney Tunya
CNBC Afrique
Mél : bonney.tunya@abn360.com
Kenya
74. M. Brathier Franck
Commission de la CEDEAO
Mél : wbrathier@gmail.com
Nigéria
75. M. Buba Khan
Action Aid International
Mél : bskhan2003@gmail.com
Gambie
76. M^{me} Carthine Collin
UNESCO
Mél : c.collin@UNESCO.org
Sénégal

77. M. Chaibou Laouali
Commission de la CEDEAO
Mél : chaiboul@yahoo.fr
78. M. Cheikh Bedda
Directeur
CUA
Mél : beddac@africa-union.org
Mauritanie
79. M. Christen Seyoum
CEA
Mél : cseyoums@gmail.com
Éthiopie
80. M. David Humam
ONU
Mél : hamamm@un.org
États-Unis
81. Mr. Marcel De Zouza
Commission de la CEDEAO
Mél : wbrathier@ecowas.int
Nigéria
82. M. Deneke Semere Tesfaye
Ministre des finances et de la
coopération économique
Mél : dsemtes@gmail.com
Éthiopie
83. M^{me} Edlam Yemeru
Chef de la Section de l'urbanisation
Mél : eyemeru@uneca.org
Éthiopie
84. M^{me} Elizabeth ChogeNyagoro
CUA
Mél : choge200@gmail.com
Éthiopie
85. M^{me} Emebet Mesfin
CEA
Mél : mesfine@un.org
Éthiopie
86. M. Emmanuel Nnadozie
(ACBF), Secrétaire exécutif
Mél : e.nnadozie@acbf-pact.org
Nigéria
87. M^{me} Fatima Denton
CEA, Directrice
Mél : seyoum@uneca.org
88. M. Fenosoa Ratsimanetrimanana
Bureau régional du Fonds des Nations
Unies pour la population pour l'Afrique
de l'Ouest et du Centre
Mél : ratsimanetrimanana@unfpa.org
Sénégal
89. M. Franck Kuwonu
ONU
Email : kuwonu@un.org
États-Unis
90. M. Frankie MwanaMbuyamba
Forum africain sur l'administration
fiscale (ATAF)
Mél : fmbuyamba@atafax.org
Afrique du Sud
91. M. Gakwaya Andre
Agence rwandaise d'information
(ARI-RNA)
Mél : andre.gakwaya@gmail.com
Rwanda
92. M. Gregory Barrett
ONU
Mél : barrettg@un.org
États-Unis
93. M. Gustave Nebie
Conseiller régional de l'UNICEF
Mél : gnebie@unicef.org
Sénégal
94. M. Hiroyuki Ozaki
ONUDI
Mél : ozaki@un.org
États-Unis
95. M. Jacob Kotcho Bongkwaha
CEEAC, Expert commerce et libre
circulation
Mél : jakottco@yahoo.com
Gabon
96. M^{me} Jainaba Jobarteh
ONU
Mél : jobarteh@un.org
États-Unis
97. M. Jean Paul Habyarimana
(CCTV Africa), journaliste
Mél : jeypees2012@gmail.com
Kenya
98. M. Jonathan Ocran
CUA
Agronome
Mél : ocranj@africa-union.org
Ghana
99. M^{me} Juliet Wasswa-Mugambwa
ONU
Membre du personnel
Mél : wasswamugambwa@uneca.org
États-Unis

100. M^{me} Lily Sommer
CEA, économiste (commerce)
Mél : lsommer@uneca.org
Éthiopie
101. M. Liwaaddine Fliss
CUA
Économiste
Mél : liwaeddinef@africa-union.org
102. M. Logan Wort
Économiste
ATAF
Mél : lwort@ataftax.org
Afrique du Sud
103. M^{me} Lucie Morangi
Chaina Daily News Paper
Journaliste
Mél : lmorangi@gmail.com
104. M. Lusanda Batala
Planification, suivi et évaluation
Mél : lusanda@dpme.gov.za
Afrique du Sud
105. M. Mahama Ouedraogo
CUA
Directeur par intérim
Mél : ouedraogom@africa-union.org
Éthiopie
106. M. Mahamoud Elmi Ayeh
Réseau Edda (Ensemble pour le
développement durable)
Président
Mél : mahaho_nico39@yahoo.com
Djibouti
107. M^{me} Malebogo BOWE
Attaché de liaison de l'UNESCO auprès de la
CUA et de la CEA
Botswana
108. M. MaliseOtoo
Ghana Daily News
Journaliste
Mél : listeningp.gh@gmail.com
Ghana
109. M. Martin Ndende
CEA
Conseiller principal
Mél : mndende@uneca.org
110. M. Martin Bwalya
Agence du NEPAD
Mél : bwalyam@nepad.org
Afrique du Sud
111. M^{me} Mary Baine
ATAF, Chef de la fiscalité internationale et de
l'assistance technique
Afrique du Sud
112. M^{me} Mary Beth Leonard
(USAU)
Mél : pousetteMA@state.gov
États-Unis
113. M^{me} Maureen Achieng
OMI
Chef de mission et Représentante auprès
de l'UA, de la CEA et de l'IGAD
Mél : machieng@iom.int
114. M. Maxwell MKumba
Secrétariat de la SADC
Conseiller principal pour les politiques
Mél : mmkumba@sadc.org
Botswana
115. M. Melaku Desta
CEA
Conseiller principal
Mél : mdesta@uneca.org
Afrique du Sud
116. M^{me} Meredith Metzler
Mission des États-Unis
auprès de l'UA
Mél : metzlermt@state.gov
États-Unis
117. M. MfoAko Agbor Ambang
Chef du Groupe
de coordination du NEPAD
CUA
Mél : agborA@africa-union.org
Éthiopie
118. M. Michael KARUGABA
Ambassade d'Ouganda
Diplomate
Mél : mikeabooki@yahoo.com
Éthiopie
119. M^{me} Nadine Elhakim
CUA
Coordonnatrice de programmes
Mél : NadineH@africa-union.org
Éthiopie
120. M. Nara Monkam
Forum africain sur l'administration fiscale
Mél : nmonkam@ataftax.org
Afrique du Sud
121. M. Neil Pierre
CEA
Mél : pierre52@un.org
États-Unis

122. M^{me} Ochozias Gbaguidi
CEA
Mél : ochozias@gmail.com
Bénin
123. M. Oulie Keita
One Campaign
Sénégal
Mél : oulie.keita@one.org
Sénégal
124. M. Oumar Balde
Les Inspirations ECO
Mél : o.balde@leseco.ma
Maroc
125. M. Pamla Gopaul
Spécialiste des politiques Agence du NEPAD
Mél : pamla.Gopaul@gmail.com
Afrique du Sud
126. M. Pap Talla
ONU
Mél : tallap@un.org
États-Unis
127. M. Patrick Gillabert
Organisation des Nations Unies pour le
développement industriel
Représentant adjoint
Mél : p.gilabert@unido.org
128. M. Patrick OSAKWE
Conférence des Nations Unies sur le
commerce et le développement
Chef du Service du commerce et de la
pauvreté
Mél : Patrick.Osakwe@unctad.org
Suisse
129. M^{me} Pauline Zoure Kabore
Économie et finances
Secrétariat d'État
Mél : kalinena@yahoo.com
Burkina Faso
130. M. Reda El Merini
Secrétariat général Union du Maghreb
Arabe
Directeur des affaires économiques
Mél : elmerinireda@gmail.com
Maroc
131. M. Samuel Chanchan
(Global peace & Development Organization)
Directeur exécutif
Mél : Samuelchanchan2004@gmail.com
Libéria
132. M. Samuel Kantai
(CGTN Africa)
Mél : lekenk@gmail.com
Kenya
133. M. Shiferaw Tadesse
XINHUA News Agency
Journalisme
Mél : shita448@yahoo.com
Éthiopie
134. M. Siham Guendouz
(Africa Youth Net Work for Sustainable
Development)
Responsable des communications
Mél : sammou21@hotmail.fr
Algérie
135. M. Thulani Shongwe
Forum africain sur l'administration
fiscale
Spécialiste des questions multilatérales
Mél : tshongwe@ataftax.org
Afrique du Sud
136. M. Tichawona Shumba
CUA
Mél : tichawonaS@africa-union.org
Éthiopie
137. M. Tirivangani Amautazu
(AFRODAD)
Analyste principal des politiques
Mél : tirim@afrodad.co.zw
Zimbabwe
138. M. Tunde Aremu
Action Aid
Spécialiste du développement
Mél : Tunde.Aremu@actionaid.org
139. Vertha Dumont
FNUAP
Assistant spécial du Directeur régional
Mél : dumont@unfpa.org
Sénégal
140. Yehouan Tohougbe
Président de Côte d'Ivoire
Économique ONG
Mél : fishersa@yahoo.com
141. M. Oluleye Adewuyi
Secrétaire exécutif
Corps des jeunes volontaires
CUA
Mél : adewuyiO@africaa-union.org
Nigéria

142. M. Alberic Kacou
Vice-Président Ressources humaines et services institutionnels
Banque africaine de développement
Tél. : +22520264022
Mobile : +22575750481
Mél : A.I.KACOU@AFDB.ORG
Côte d'Ivoire
143. M. Idrissa Ouedraogo
Conseiller technique
(WCARO) FNUAP
Tél : +338598282
Mobile : +777835838
Mél : iouedraogo@unfpa.org
Burkina Faso
144. M^{me} Prudence Ngwenya
145. M^{me} Rachel Mukamunana
MAEP
Mél : Rachel.mukamunana@aprm-au.org
Rwanda
146. M. Elsadig Abdalla
IGAD
Mél : elsadig.abdalla@igad.int
Soudan
147. M. Jacob Kotcho Bongkwaha
Mél : jbkotcho@yahoo.com
Cameroun
148. M. Okey Onyejekwe
Consultant principal
Mél : oonyejekwe@yahoo.com
Nigéria
149. M. Shumba Tichawona
Spécialiste principal des politiques
CUA
Mél : TichawonaS@africa-union.org
Zimbabwe
150. M^{me} Leslie Richer
Directrice des communications
CUA
Mél : richerL@africa-union.org
Kenya
151. M^{me} Elizabeth Chemutai Nyangoro
Expert en mécanismes régionaux
CUA
Mél : choge2000@gmail.com
Kenya
152. M. Crispin Grey-Johnson
Consultant principal
Mél : cgreyjohnson@gmail.com
Gambie
153. M^{me} Louise Sharene Bailey
Mission permanente d'observation de l'UA
auprès de l'ONU
Mél : shbai@aol.com
Libéria
154. M^{me} Amanda Onyinye Chukwudozie
Fonctionnaire d'appui au programme DD
CUA
Mél : amandac@africa-union.org
Nigéria
155. M. Oumar Diop
Spécialiste principal des politiques
CUA
Mél : diopO@africa-union.org
Sénégal
156. M^{me} Treasure Mapanga
Directrice
Commerce et industrie
CUA
Mél : maphangaT@africa-union.org
Swaziland
157. M. Jonathan Ocran
Spécialiste des politiques - élevage
CUA
Mél : ocranj@africa-union.org
Ghana
158. M^{me} Lehau Victoria Maloka
Femmes, genre et développement
CUA
Mél : malokav@africa-union.org
Afrique du Sud
159. M. Nydeye Bineta Diop
CUA
Suisse
160. M^{me} Francine Muyumba
Présidente
Union panafricaine de la jeunesse
161. M. Abdoulaye Mar Dieye
Sous-Secrétaire général
162. M. Thomas Kwesi Quartey
Vice-Président
CUA
163. M. Martial De-Paul Ikounga
Commissaire aux ressources humaines, à la science et à la technologie, CUA
164. M^{me} Rosemary Museminali Kobusingye
Représentante auprès de l'UA et de la CEA
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

-
165. M. Jusvi Didier Mabiks Ngassaki
Conseiller pour les projets et l'entrepreneuriat,
Conseil consultatif de la jeunesse, Ministère
de la jeunesse du Congo
166. M. Ibrahim Assane Mayaki
Directeur général
NEPAD
Mél : jacintan@nepad.org
167. M. Moubarack Lo
Chef du Bureau des économistes, Primature
du Sénégal
Sénégal
168. M. Aeneas Chapinga Chuma
Sous-Directeur général et Directeur régional
pour l'Afrique
OIT
169. M^{me} Louise Cord
Directeur de pays pour le Sénégal,
la Gambie, la Guinée-Bissau et
la Mauritanie
Banque mondiale
170. M^{me} Corinne Delphine NDaw
ONU ([WACAR])
171. M. Anthony Mathae Maruping
Commissaire aux affaires économiques
CUA
172. M^{me} Matshidiso Rebecca Moeti
Directrice du Bureau régional pour
l'Afrique
OMS
173. Boileau Loko
Représentant
Fonds monétaire international
174. M^{me} Angela Gichaga
Représentante pour l'Afrique de l'Est,
Union panafricaine de la jeunesse